

ars S.A.M.E.

SERVICE D'ACCUEIL POUR MINEURS ETRANGERS

RAPPORT D'ACTIVITE 2021



ASSOCIATION POUR LA READAPTATION SOCIALE

SERVICE D'ACCUEIL POUR MINEURS ETRANGERS • 6, RUE DES FABRES, 2EME ETAGE • 13001 MARSEILLE
TÉL. 04.91.94.39.20 • FAX 04.91.94.39.27
e-mail : mecs.same@ars13.org

SOMMAIRE

I	Présentation de l'activité générale de l'établissement	1
II	Les personnels de l'unité de travail	3
III	Analyse et offre de service	4
	3.1 Public accueilli	4
IV	Les Modalités d'accompagnement	11
	A - Lien social	12
	B - L'accompagnement à l'insertion professionnelle et la scolarité	14
	C - Innovation dans l'accompagnement à la gestion du budget	18
	D - Les démarches administratives	20
	4.1 Suivi Médical et Accompagnement psychologique	25
	A - Sur le plan de la santé physique	27
	B - Sur le plan de la santé psychique :	33
	4.2 Rétrospectives 2021	45
	4.3 Temps effectif passé auprès des jeunes	54
V	Des changements et des actions à venir	57
	5.1 L'accompagnement de la majorité	57
	5.2 Les contrats d'accompagnement jeune majeur (CAJM)	59
	5.3 Les orientations post SAME	61

I Présentation de l'activité générale de l'établissement

Selon la Convention Internationale des Droits de l'Enfant de 1989, le Mineur Non Accompagné (MNA) est un « enfant âgé de 0 à 18 ans qui entre sur le territoire des États membres sans être accompagné d'un adulte qui est responsable de lui de par le droit ou la pratique en vigueur dans l'État membre concerné ».

La loi du 14 mars 2016 (Loi n° 2016-297) relative à la Protection de l'Enfance précise leur statut en tant que « mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille ». Il était question de proposer à ces jeunes un lieu d'accueil s'inscrivant dans l'organisation du dispositif MNA piloté par les conseils départementaux.

En effet, après les phases de mise à l'abri, d'évaluation de la minorité, de l'isolement et une fois le diagnostic des besoins réalisés, il s'agit d'orienter les MNA âgés de 15 à 18 ans vers un dispositif permettant le déploiement du projet du jeune et la préparation à sa majorité, tout en lui proposant un lieu d'hébergement propice à un accompagnement vers l'autonomie.

Suite à l'appel d'offre émanant des services du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en 2019, l'Association pour la Réadaptation Sociale, forte de son savoir-faire et de son expérience, a répondu présente en proposant des modalités d'accueil nécessaire à la prise en charge de MNA.

A la réception de l'arrêté de création d'établissement émise par les services du Conseil Départemental 13 le 25/07/2019, le Service d'Accueil pour Mineurs Etrangers est créé. Il s'agit d'une Maison d'Enfants à Caractère Social, opérant sur les Bouches-du-Rhône, proposant un accompagnement de 60 mineurs âgés de 15 à 18 ans via un hébergement en diffus et 10 mineurs âgés de 15 à 18 ans via un accueil en famille d'accueil bénévole.

Les missions principales du SAME regroupent les enjeux mentionnés dans l'appel à projets, à savoir :

- L'insertion sociale et professionnelle,
- L'accompagnement médical et psychologique,
- L'intégration dans la société française,
- L'accès aux droits et à la régularisation administrative,
- L'apprentissage à l'autonomie.

Nous avons axé notre proposition d'intervention dans une logique « d'aller vers » organisée en visites à domicile à partir des besoins exprimés par le jeune ou observés par l'équipe. Nous nous appuyons sur les compétences du jeune et articulons nos actions, dans un ancrage local et de proximité.

Pour ce faire, nous développons tous les axes nécessaires permettant leur intégration dans la société française, la maîtrise de la langue française, l'accès aux droits, à la citoyenneté et à l'autonomie.

La construction du projet avec les MNA se définit comme une solution durable c'est-à-dire une solution stable, déterminée dès que possible, avec garantie de révision et d'actualisation, pour le mineur.

Pour ce faire, nous devons prendre en compte l'intérêt supérieur individuel de chaque enfant ayant égard : aux circonstances familiales et migratoires ; à son histoire et contexte, y compris sa nationalité, religion et culture ; à sa sécurité y compris les risques de la traite des êtres humains, des traumatismes vécus, à ses vulnérabilités particulières et ses besoins de protection et à son opinion en fonction de ses capacités.

En parallèle à ces démarches, l'intégration du jeune se fonde sur un ancrage important qui est l'accès aux apprentissages scolaires et à l'insertion préprofessionnelle. Au-delà des apports en termes de connaissances et de savoirs, il s'agit d'un enjeu important pour le jeune en termes de régularisation à la majorité et de possibilité de bénéficier d'un accompagnement, au-delà de cette échéance, par le biais d'un contrat jeune majeur par exemple.

L'année 2021 permet de rendre compte d'une activité pleine, telle que définit dans le cahier des charges inhérent à l'appel à projet de 2019, respectant également les indicateurs présentés dans les discussions de tarification avec le département (prévisionnel de 98% de capacité d'accueil).

Il ressort, cependant, le faible turn-over et le peu de sorties dans les effectifs des jeunes pris en charge par notre service. Au-delà du contexte sanitaire qui a freiné les dynamiques et ralenti un certain nombre de démarches et projets individuels, nous pouvons observer qu'il a d'abord fallu, d'une part, consolider les situations des jeunes au niveau social et administratif et, d'autre part, composer avec l'obstruction ou l'absence de places dans les services d'accueils jeunes majeurs, foyers jeunes majeur ou autres résidences sociales.

Il est de notoriété que l'écart entre l'offre et la demande s'est fortement creusé ces dernières années, conduisant par la même occasion le Conseil Départemental 13 à un appel à projet pour l'accompagnement spécifiques de jeunes majeurs, sortants des services de l'ASE (AAP de 300 places pour 2021/2022, 220 places autorisées).

Taux d'occupation en 2021 : 99.04%

	Cumul Total théorique (100%)	Cumul Journées au taux Objectif (98%)	Cumul Nb journées autorisées - montée en charge exceptionnelle création	Ecart entre le réalisé et le prévisionnel Cumul	Réalisé en pourcentage du prévisionnel
Janvier	1860	1823	1849	26	99.41%
Février	3540	3469	3529	60	99.69%
Mars	5400	5292	5389	97	99.80%
Avril	7200	7056	7189	133	99.85%
Mai	9060	8879	9049	170	99.88%
Juin	10860	10643	10849	206	99.90%
Juillet	12720	12466	12709	243	99.91%
Août	14580	14288	14569	281	99.92%
Septembre	16380	16052	16369	317	99.93%
Octobre	18240	17875	18198	323	99.77%
Novembre	20040	19639	19941	302	99.51%
Décembre	21900	21462	21689	227	99.04%

II Les personnels de l'unité de travail

Au vu de l'activité en constante progression sur le service, l'équipe du SAME s'est peu à peu étoffée pour atteindre 18,8 ETP au 31/12/2021 :

- 17.3 ETP en CDI sur l'année 2020
- 1 ETP en CDD sur les 12 derniers mois en remplacement d'un ES en maladie

En 2021, l'équipe était composée de 19 personnes soit 7 Educateurs.ices Spécialisé.e.s, 1 Conseillère en Insertion Professionnelle, 2 Conseillères en Economie Sociale et Familiale, 2 Psychologues cliniciennes, 1 Secrétaire, 1 Infirmière Diplômée d'Etat, 1 Coordinatrice, 1 Agent d'entretien, 1 Agent technique, 1 Agent comptable, 1 Maître de maison et 1 Chef de Service Éducatif.

L'équipe était constituée de 16 femmes et 3 hommes.

On peut parfois observer l'identification faite par les jeunes accompagnés qui, de par leur culture, leur origine ou leur représentation, vont avoir une approche en fonction du genre de l'intervenant social.

12 membres de l'équipe ont bénéficié de formations (Interne, Externe, colloque, journée d'étude) réparties sur 290 heures. Ces temps ont pu apporter des éléments de compréhension théorique sur la prise en charge spécifique des mineurs étrangers placés et notamment des différents dispositifs, en perpétuelle évolution sur le plan éducatif, administratif et juridique.

Aucun incident n'a eu lieu dans le cadre de notre intervention avec les jeunes, ne nécessitant pas la rédaction de rapport auprès de la Direction ou à destination des services du Conseil Départemental.

Enfin, le Conseil Départemental 13 a autorisé, par arrêté du 16/12/2021, le transfert de l'activité « famille d'accueil » 10 places vers l'activité « diffus », transformant l'offre de 60 à 70 places. Cette transformation vient répondre aux besoins des services de l'ASE dans le champ de l'hébergement des MNA.

III Analyse et offre de service

3.1 Public accueilli

Le SAME accueille exclusivement des adolescents ayant le statut de Mineurs Non Accompagnés.

Ce statut est attribué après la procédure dite « d'évaluation à la minorité » effectuée plus ou moins rapidement après que le jeune a eu fait connaître sa situation à un service public (généralement les services de police ou hospitalier) sur le territoire.

Notre service s'adresse à des jeunes de 15 à 18 ans, confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance du Département du fait de l'absence de membres de leur famille sur le territoire français.

Au 31 Décembre 2020, le Département des Bouches-du-Rhône accueillait 1699 MNA ou jeunes majeurs ex MNA, soit 35% du public pris en charge par l'ASE.

En effet, étant reconnus comme des mineurs en danger du fait de leur âge et leur isolement, leur placement est officialisé, dans un premier temps, par une Ordonnance de Placement Provisoire.

Une saisine du Juge des Enfants est faite à ce moment-là. Les MNA sont, ensuite, convoqués par un juge pour enfants, afin qu'un Jugement en Assistance Educative soit prononcé. Il vient confirmer la mesure de placement provisoire pendant la durée évaluée nécessaire. A noter que peu de jeunes ont été rencontrés par un juge des enfants en 2021, tout comme en 2020.

Sans parent sur le territoire, les MNA remplissent également les critères pour qu'une mesure de tutelle soit ouverte. Ils sont donc susceptibles d'être convoqués devant le Juge des Tutelles. (1 seul jeune accueilli par notre service est concerné)

Dans le cadre du Jugement en Assistance Educative, le Conseil Départemental est considéré comme le service gardien des jeunes placés et protégés. Ainsi, l'ASE est autorisée à accomplir des actes usuels pour le mineur. Les actes non usuels doivent faire l'objet d'une demande au Juge des Enfants.

L'isolement propre à leur statut est une donnée importante, le SAME apparaît alors comme interlocuteur principal de ces adolescents en quête de repères et de soutien dans tous les actes de leur quotidien. Quelques jeunes ont été reçus par leur Inspecteur Enfance et Famille, essentiellement pour l'instauration d'un Contrat d'Aide à un Jeune Majeur.

Le pôle MNA du Département a pour souhait de généraliser les rendez-vous de bilan, de situation ou de contractualisation dans le cadre du Contrat d'Aide à un Jeune Majeur.

L'accueil des MNA a mis en évidence une spécificité d'accompagnement qui interroge les professionnels et les amène à redéfinir leurs pratiques. Ces jeunes arrivent, en effet, sur le territoire dans un état de stress post-traumatique consécutif à leur histoire et à leur parcours migratoire. Ils ont pour la plupart côtoyé, durant leur périple le danger, la violence, la mort de proches et parfois même la captivité.

Livrés à eux-mêmes, depuis plusieurs mois ou plusieurs années, ils ont dû assurer leur survie à l'instar des adultes dans un contexte de sévices ou d'effroi. La mise à l'abri et la protection qui leur sont proposées, pas toujours dès leur arrivée en FRANCE, leur apportent une sécurité essentielle, mais les contraignent à des règles de vie parfois différentes à celles qu'ils ont connues jusque-là et qui les placent dans une dépendance qu'ils peuvent comprendre difficilement.

C'est donc tout un travail d'adaptation culturelle que ces jeunes vont devoir mettre en œuvre afin d'accepter et de donner du sens à l'accompagnement dont ils bénéficient.

A cet apprentissage de la langue et des nouveaux codes relationnels, s'ajoutent la découverte du monde du travail, des exigences administratives, des obligations financières et temporelles.

Dans ce contexte qui se veut protecteur, l'insécurité de l'avenir persiste toutefois et les amène à vivre un véritable paradoxe, entre la nécessité d'être pris en charge pendant leur minorité et les conditions à atteindre pour être accompagné en tant que jeunes majeurs.

Ils peuvent espérer, qu'après leur majorité, ils se retrouvent orienter vers les services de droit commun avec toutes les craintes inhérentes à la régularisation de leur titre de séjour.

D'où la nécessité pour eux de se centrer au plus tôt sur la recherche de solutions qui leur permettent de préparer leur majorité et de démontrer au mieux leur intégration sociale. Dans cette situation pleine d'incertitudes, peu s'autorisent à verbaliser leurs ressentis et les blessures encore vives du passé, par peur de venir contredire leurs efforts d'adaptation et leur volonté de réussir.

Les souffrances vont alors être intériorisées et ressurgir sous forme de plaintes somatiques, de troubles du sommeil, de désordres psychiatriques, d'addictions ou autres symptômes plus insidieux difficilement repérables.

Pour autant, les équipes de professionnels qui accompagnent ces jeunes sont les premiers interlocuteurs et ils doivent garder, par des rencontres régulières, une vigilance accrue sur leur santé psychique afin de les orienter vers des structures de soins lorsque cela est nécessaire.

Nous pouvons alors repérer que les forces de ce public sont des éléments facilitateurs dans le cadre de notre accompagnement :

- Capacité à s'adapter à un nouvel environnement via une vie en appartement,
- Volonté d'intégration des codes, de la langue et de la culture française,
- Implication dans le milieu professionnel et scolaire,
- Participation active aux actions/activités proposées.

A l'étude des jeunes accueillis par notre service, nous avons pu repérer quelques problématiques prégnantes :

- Certains avec des conduites addictives (alcool et stupéfiants),
- Séquelles physiques et psychologiques notamment pour les jeunes originaires de l'Afrique de l'Ouest ayant transité par la Lybie,
- Préjugés culturels ou religieux sur l'accompagnement psychologique ou la médecine
- Possibles conduites à risque et participation à des actes délictueux (suivi PJJ),
- Troubles psychiques pouvant être associés à la prise d'un traitement quotidien,
- Inquiétude latente concernant la famille restée au pays,
- Difficultés dans la gestion du budget (rapport à l'argent parfois inadapté),
- Angoisses liées à la situation administrative,
- Difficulté dans les apprentissages de langue ou des codes sociaux.

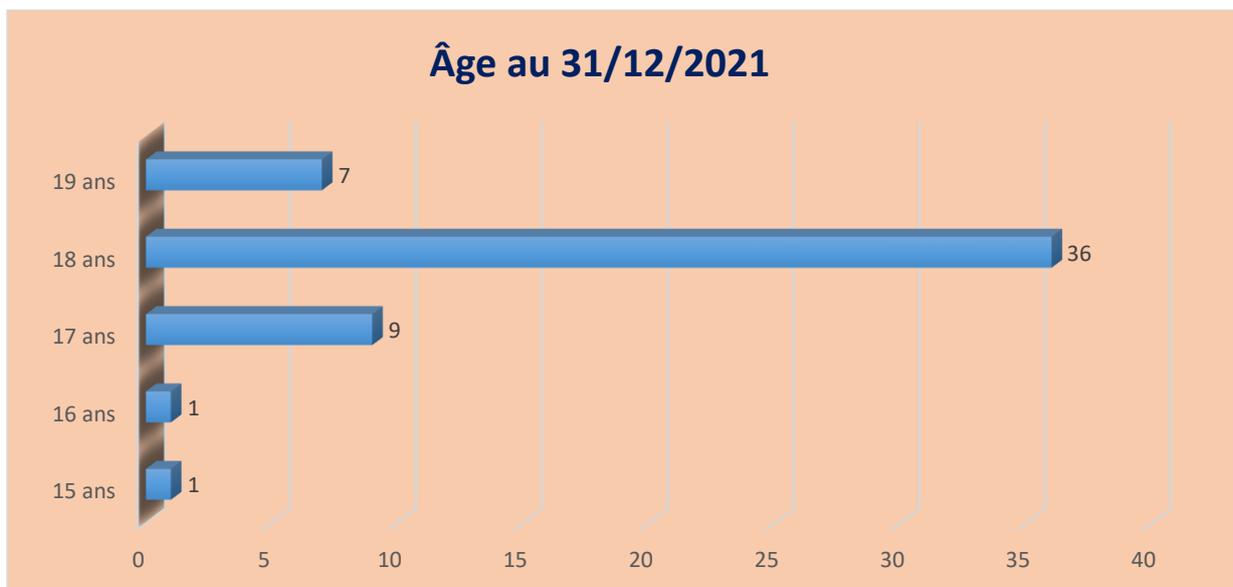
Au 31/12/2021, le SAME avait accueilli 62 jeunes garçons pour 69 candidatures traitées. Les candidatures de 2 jeunes filles nous ont été adressées, mais n'ont pas aboutis suite à la fugue d'une d'entre elle et le refus de l'autre à intégrer notre service.

5 candidatures de garçons ont été déclinées par notre service du fait d'une inadéquation par rapport à notre offre d'accompagnement.

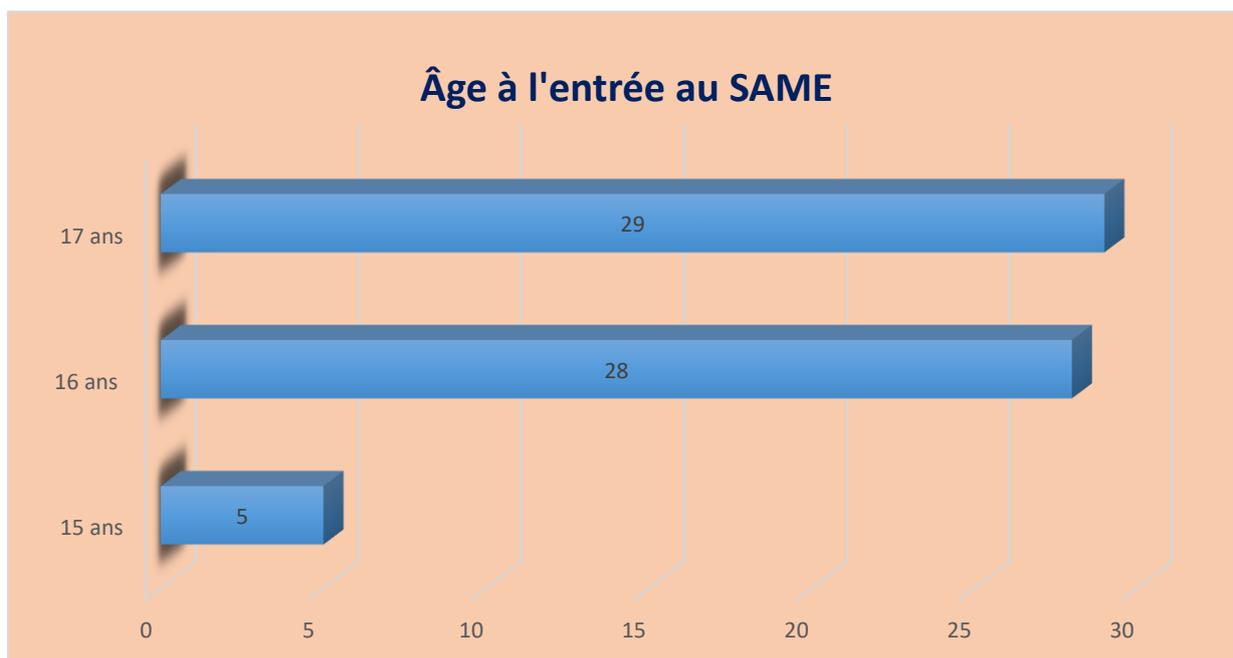
Les candidatures étudiées sont systématiquement relayées auprès des Inspecteurs Enfance et Famille du Pôle MNA du Département, afin de nous assurer de la validation du projet d'orientation des jeunes. Ainsi, 3 candidatures qui nous avait été adressées par la DiMEF ou l'ADDAP13, ont été éconduites via les IEF.

88% des jeunes accueillis avait 18 ans et plus, obligeant à prioriser les axes d'accompagnements tels que définis dans le Contrat d'Aide à Jeune Majeur conclu avec les services du Département.

12% des jeunes pris en charges étaient encore mineurs, dont 10% allaient devenir majeur dans le premier trimestre 2022.



Au 31/12/2021, 43 jeunes étaient majeurs dont 39 ont eu un Contrat d'Aide à un Jeune Majeur signé avec les services de Département. Les 4 autres avaient un accord de principe, mais les démarches étaient en cours d'actualisation du fait d'un traitement retardé par les services du Département.



En 2021, 8 jeunes sont sortis du dispositif SAME :

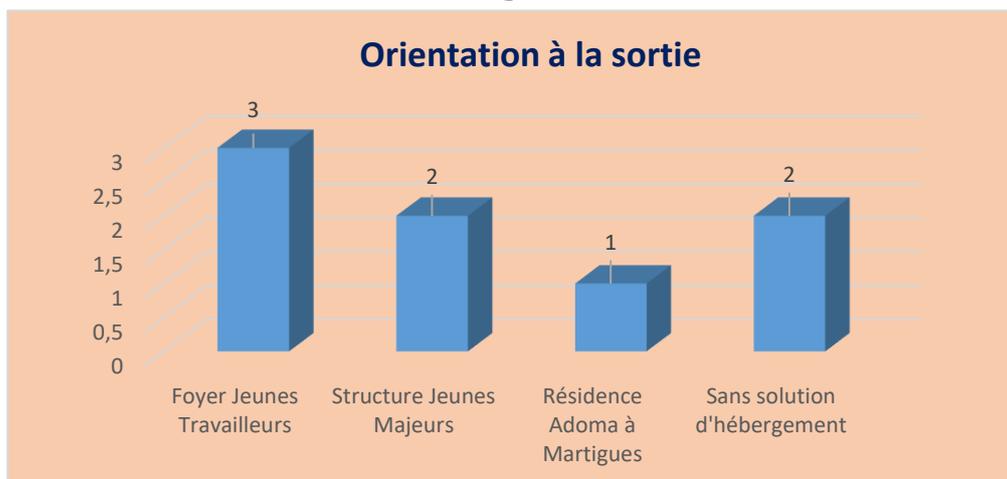
- 3 poursuivent leur parcours scolaire en formation initiale ;
- 1 est en emploi (CDI dans la restauration après obtention de son CAP) ;
- 2 sont en contrat d'apprentissage ;
- 1 est sorti « sans solution » après avoir résilié son contrat d'apprentissage. Il n'a pas été possible de renouveler l'expérience avec un employeur, car le jeune n'avait pas un comportement adapté (absences injustifiées en entreprise et suspicion d'inscription à un réseau de vente de cigarettes). Le jeune a été inscrit en Mission Locale et orienté vers le dispositif « La Touline » de l'association Apprentis d'Auteuil.
- 1 n'a pas validé son titre professionnel (de très nombreuses absences sont à noter au sein du centre de formation et le refus systématique d'assister au cours de FLE proposés par notre dispositif et ne lui ont pas permis de se saisir de son parcours professionnel) et n'a pas souhaité se réinscrire (l'employeur n'envisageait pas de poursuivre avec lui ; conséquence des difficultés que le jeune avait générées, au sein du restaurant). Il a été orienté, également, vers « La Touline » et a, depuis, trouvé un emploi saisonnier en station de ski.



En chiffres : en 2021, 8 jeunes ont quitté le SAME.

- 3 jeunes en foyer de jeunes travailleurs ;
- 2 jeunes vers des structures jeunes majeurs ;
- 2 jeunes sans solution d'hébergement ;

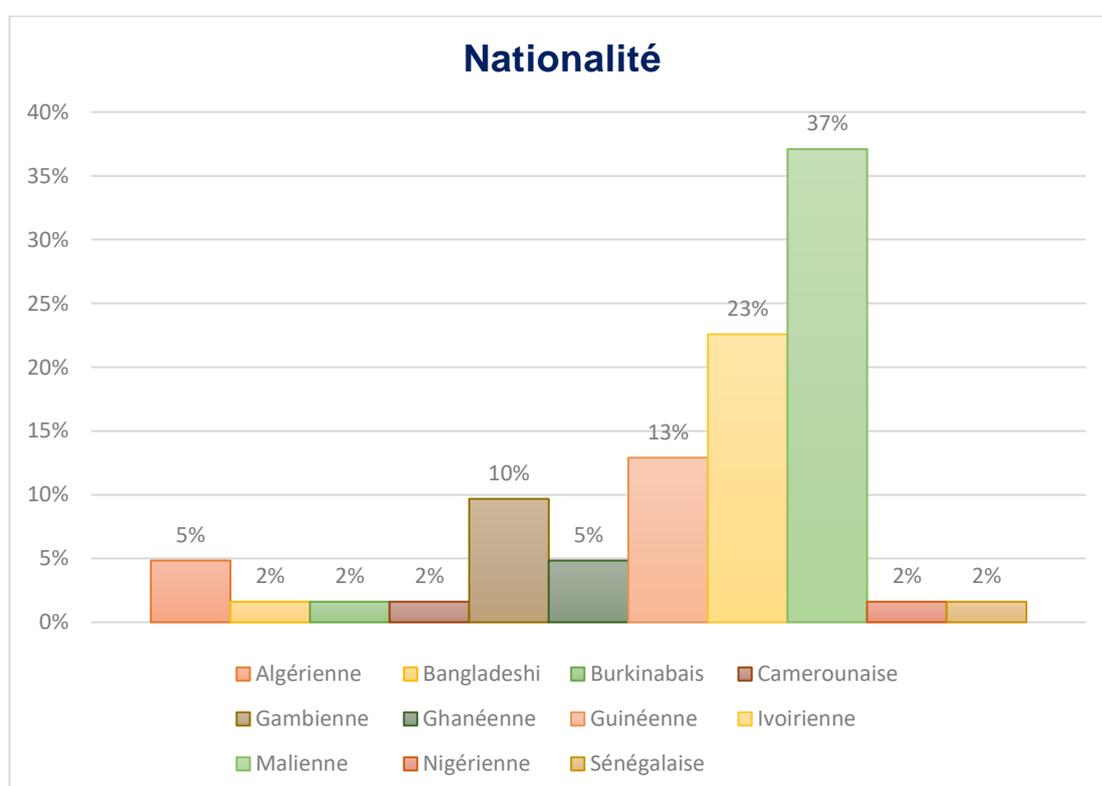
- 1 jeune en résidence ADOMA à Martigues.



93% des jeunes sont originaires d'Afrique sub-saharienne et plus particulièrement de l'Ouest, région du monde économiquement pauvre aux infrastructures sociales et économiques fragiles où demeure des tensions religieuses, ethniques, culturelles, économiques, politiques, sanitaires et militaires.

Parmi les jeunes accueillis en 2021, près de 30% ne maîtrisaient pas ou peu la langue française à l'oral à leur arrivée sur le territoire national. Plus de 70% n'avaient pas ou peu été scolarisés (moins d'un an) dans leur pays d'origine.

Enfin, près de $\frac{3}{4}$ des jeunes nous indiquent ne plus avoir de contact direct avec sa cellule familiale restée au pays.



IV Les Modalités d'accompagnement

L'équipe œuvre au quotidien autour d'un travail éducatif s'organisant le plus souvent dans le cadre de visites à domicile, mais également, suivant les objectifs, à l'extérieur du logement.

Les objectifs des visites à domicile sont les suivants :

- Favoriser, par ces interventions de proximité, l'instauration d'un lien de confiance,
- Observer le(s) jeune(s) dans son/leur lieu de vie et repérer les éventuelles difficultés,
- Proposer des interventions relatives aux difficultés observées et/ou aux attentes du/des jeune(s) via un accompagnement à la gestion du budget, aux courses, entretien du logement, accompagnement dans la confection de repas diversifiés,
- Observer la dynamique du groupe partageant les appartements de type T4,
- Proposer des interventions pour anticiper, réguler ou pallier les difficultés rencontrées lors de la cohabitation.

L'équipe est mobile afin de permettre une réactivité dans le suivi, ceci est rendu possible par la fourniture de téléphone portable ou de PC portable (avec possibilité de connexion internet via le smartphone), permettant d'effectuer si besoin, les démarches administratives ou le suivi de la scolarité directement au sein du domicile avec le jeune concerné. L'année 2021 aura été marquée par la dématérialisation de beaucoup de démarches administratives, imposés par plusieurs organismes ou administration, nécessitant du matériel et de la connexion internet. Etant donné nos modalités d'intervention, à partir du domicile, il nous revient de pouvoir accompagner les jeunes dans la bonne réalisation de leurs démarches.

Nous pouvons également observer que les difficultés propres à un adolescent dans la gestion d'un appartement sont renforcées par le fait que ces jeunes ne sont pas nés en FRANCE.

Ainsi, la plupart des MNA sont arrivés sur le territoire sans jamais avoir utilisés un lave-linge, un micro-ondes, un four, un congélateur, des produits d'entretien de tous types pour différentes surfaces, etc.

Pour certains, il s'agit par exemple de leur apprendre à conditionner leurs achats alimentaires, de ne pas mettre les légumes au congélateur, de ne pas laisser de la viande à l'air libre pendant une journée, etc.

Ces « lacunes » constituent donc le premier point de travail dans cet accompagnement éducatif.

Notre volonté est de permettre à ces jeunes d'être le plus adapté à leur nouvel environnement, afin qu'ils ne soient pas exclus plus tard socialement, en tant qu'adulte. Les temps de cuisine, de repas partagés et plus largement les moments de présence physique sur les logements sont aussi des vecteurs propices pour leur transmettre certains codes de politesse ou de règles de savoir-vivre. Nous accueillons des adolescents de toutes origines sociales et culturelles qui peuvent présenter des difficultés quant à l'entretien du logement.

Il apparaît alors la nécessité d'un suivi régulier de la part du service tout comme l'accompagnement à l'insertion sociale qui doit être favorisé par la compréhension et l'appropriation des normes et règles d'un système.

Il s'agit d'amener les jeunes à une meilleure connaissance du système français dans son ensemble. Cet accompagnement débute dès leur arrivée au sein de nos appartements, par l'intégration des règles inhérentes au service et au logement partagé.

Nous veillons à ce que la barrière de la langue ne soit pas un frein à la bonne compréhension de ces règles. En ce sens, nous nous réservons la possibilité de solliciter un interprète pour nous épauler dans les moments clefs de l'accompagnement (entretien d'admission, élaboration du projet personnalisé, accompagnements médicaux, etc.).

A – Lien social

Le lien social lutte contre l'isolement des MNA qui se retrouvent en FRANCE avec peu de repères et souvent avec des représentations plus ou moins erronées.

Les jeunes que nous accompagnons sont par définition des personnes isolées. En l'absence de présence familiale sur le territoire français et souvent même de toute personne ressource, la lutte contre l'isolement est un enjeu majeur auprès de ce public. Les jeunes expriment souvent leurs difficultés à « rencontrer » de nouvelles personnes en dehors de la communauté à laquelle ils appartiennent ou des connaissances faites sur leurs anciens lieux de placement.

C'est pourquoi les animations proposées par notre service, bien qu'elles aient également une visée sociale et éducative, nous paraissent essentielles en tant qu'outil de lutte contre l'isolement. Il s'agit de faire sortir les jeunes de leur quotidien souvent particulièrement rythmé par l'activité professionnelle, leur permettre de rencontrer et de s'ouvrir à de nouvelles personnes.

Il convient aussi de proposer à ces adolescents des espaces de rencontres autour de la culture.

Cette année, des visites de musées, des participations à des activités culturelles proposées par la ville de Marseille, des accompagnements à la bibliothèque ont pu se mettre en place. Concernant les activités en vue de favoriser le lien social, nous faisons le choix de ne pas les proposer dans le même temps à un effectif de jeunes trop important. Il est question d'individualiser au mieux ces actions afin que chacun puisse y trouver un intérêt.

La pratique d'une activité sportive encadrée est encouragée. En effet, nous remarquons que les jeunes inscrits dans ce type d'activité ont un réseau amical plus large et développé. C'est aussi dans ce but que nous avons proposé et réalisé cette année des activités et des repas collectifs entre les adolescents du service.



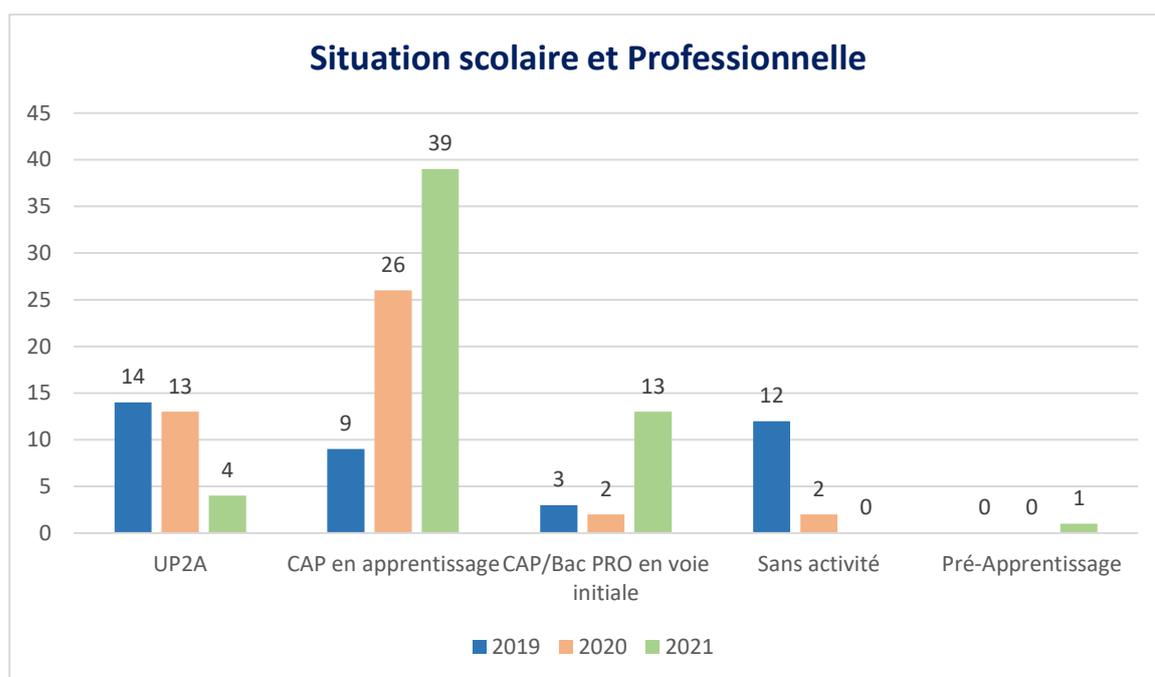
Enfin, le fait de rencontrer des personnes ressources adultes permet aux MNA de sortir de leur statut de personnes isolées. Souvent, cela concerne les employeurs ou les entraîneurs de club. Les travailleurs sociaux accordent une attention particulière à ces personnes, qui peuvent se révéler comme ayant une place primordiale dans la vie et le projet du jeune concerné.

Par ailleurs, nous soutenons les MNA dans leur volonté de participer aux fêtes de fin d'année des entreprises, partager des temps informels avec leurs collègues de travail, leurs entraîneurs, etc. L'équipe s'attache à conserver et favoriser ces liens.

B – L'accompagnement à l'insertion professionnelle et la scolarité

Depuis la création du SAME en 2019, nous constatons une évolution notable du nombre de jeune en CAP ou Bac Pro, essentiellement par la voie de l'apprentissage.

Certains champs d'activité professionnel ne permettent pas une entrée par l'alternance, nécessitant des cursus scolaires classiques dit « voie initiale ».



L'année 2021 est marquée par l'arrêt des demandes d'autorisation de travail par la DIRECCTE. En effet, l'accord de prise en charge par l'OPCO vaut maintenant autorisation de travail. La seconde nouveauté est que cette autorisation de travail court jusqu'à la fin du contrat d'apprentissage, réglant ainsi le problème de la demande de titre de séjour au moment de l'entrée en majorité du jeune pendant son contrat d'apprentissage.

Nous pouvons également observer que la rentrée scolaire 2021/2022 s'est avérée complexe, les CFA ayant tous été audités en 2021, engendrant une production de nouveaux documents pour les inscriptions des nouveaux contrats d'apprentissages.

Les CFA étaient débordés par leur nouvelle procédure, cela a généré de leur part beaucoup de retard dans le traitement des dossiers. La communication était quasiment rompue car les responsables administratifs avaient pour mot d'ordre pendant plus de 6 semaines de ne plus répondre au téléphone, afin de traiter les nouveaux documents, ainsi que les nouveaux contrats d'apprentissage. Cela a créé des tensions chez les jeunes, mais aussi du côté des employeurs.

La Conseillère en Insertion Professionnelle a dû donc pallier le manque de réactivité des CFA dans la mise en place des nouveaux contrats d'apprentissage des jeunes.

La CIP a pris le relais afin d'établir un certain nombre de documents, mais aussi d'informations (salaire de l'apprenti selon l'âge et l'année en CAP, relations avec les OPCO, prospections quant aux aides proposées par l'Etat dans le cadre de la conclusion d'un contrat, information des nouvelles modalités auprès des employeurs). L'action de la CIP auprès des entreprises s'en est trouvée accrue de façon considérable.

L'accompagnement par la CIP a permis aux jeunes de réfléchir quant à leur évolution en entreprise dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou d'être attentif en matière de droit du travail, certains pouvant se questionner comme, par exemple, prendre la décision de quitter un restaurant pour expérimenter une hôtellerie aux prestations supérieures ou résilier son contrat avec une entreprise qui portait atteinte, de façon ostentatoire et répétitive, aux droits du travail.



Nous pouvons observer qu'il n'a pas été possible de faire en sorte que les CFA se saisissent de ces résiliations (exceptés pour le coté administratif).

Le CFA Corot, par exemple, n'a effectué aucun suivi après résiliation de deux contrats et n'a pas soutenu les jeunes dans le cadre d'une nouvelle prospection d'employeur malgré les relances de la CIP. En revanche le CFA du bâtiment a été plus investi dans le suivi des jeunes résiliant des contrats avec entretien post résiliation, recadrage et prospection de nouveaux potentiels employeurs.

Nous pouvons également observer que malgré une attention toute particulière portée sur la sélection des entreprises dans le cadre de la conclusion d'un contrat d'apprentissage, nous ne sommes jamais préservés de difficultés en matière de respect du droit du travail.

Ex : Y.K dans une Boulangerie renommée à Marseille,

Le jeune a évolué dans un cadre professionnel ne respectant pas le droit du travail l'amenant à mettre fin à son contrat d'apprentissage. Cette démarche a nécessité notre accompagnement auprès de l'employeur et nous avons pu constater des propos ineptes sur les étrangers avec déni du droit du travail.

Nous n'avons pas eu la possibilité de nous exprimer ou de faire évoluer dans le sens du droit, les conditions de travail du jeune au sein de cette boulangerie pourtant renommée sur la ville de Marseille.

Le contrat a donc été résilié avec de grandes difficultés à obtenir le document de résiliation de contrat. Nos interpellations du lycée professionnel sont longtemps restées sans réponse ou effet.

Il aura fallu une mise en relation avec le conseil du jeune afin qu'une action auprès des Prud'hommes soit intentée.

De plus, après une série d'examens, les services médicaux ont identifié une hernie discale ne permettant plus au jeune d'exercer dans le secteur d'activité de la boulangerie.

En collaboration avec l'infirmière de notre service et le jeune il a été pris la décision d'effectuer une demande de RQTH auprès des services de la MDPH.

Nous avons accompagné le jeune, particulièrement réactif et pourtant très touché par cette résiliation de contrat, dans une réflexion sur son projet pour une reconversion professionnelle.

Il est actuellement inscrit en prépa apprentissage au sein du CFBT afin de réaliser des enquêtes professionnelles et des périodes de mise en situation en milieu professionnel afin d'intégrer un Bac Pro en Optique Lunetterie en alternance.

Ex : S.S et ses conditions d'enseignement au CFA

Autre point de vigilance, la sécurité des jeunes pris en charge au sein des CFA.

Suite à un incident au sein du CFA du bâtiment qui n'a pas été pris en charge correctement par le personnel, nous avons constaté grâce à une vidéo effectuée par le jeune au sein de l'atelier professionnel du CFA que le respect des conditions élémentaires de sécurité n'étaient pas avérées.

La CIP a pu contacter le CFA à ce sujet. La responsable des relations entreprises a alors confirmé que le professeur avait été reçu par le directeur adjoint à ce sujet pour un rappel au règlement et aux consignes de sécurité.

Il est à noter que certains jeunes obtenant leur récépissé ou leur carte de séjour, souhaitent délaissé la formation initiale au profit d'un contrat d'apprentissage.

Il n'est pas toujours aisé de procéder à la conclusion d'un contrat d'apprentissage lorsqu'il s'agit de convaincre un employeur d'embaucher un jeune en 2^{ème} année de CAP. En effet, ces derniers rechignent à signer un contrat pour une seule année et s'inquiètent, à juste titre, que le jeune n'ait pas assez de savoir-faire par rapport à un jeune qui aurait débuté son apprentissage en 1^{ère} année.

De plus, tous les jeunes ne sont pas en capacité de conclure des contrats d'apprentissage.

Régulièrement les jeunes interpellent la CIP sur les besoins et attentes financières de la famille restée au pays. Nous devons alors rappeler notre mission qui est de se préoccuper des mineurs et non pas des injonctions financières des familles. En revanche, ils sont informés qu'ils peuvent travailler (si récépissé et/ou carte de séjour) après les cours et les week-ends. La CIP peut alors proposer de les orienter à ce sujet vers la Mission Locale.

L'accès à l'emploi, et, de manière générale à la scolarité sont des facteurs déterminants dans la dynamique d'intégration des MNA. La formation est aussi un vecteur d'accès à l'autonomie leur permettant d'une part, d'être reconnus comme ayant des compétences et d'autre part, de favoriser une certaine indépendance financière.

Pour mener à bien cette mission, l'équipe tente de mobiliser l'ensemble des acteurs de la formation professionnelle et exploite tous les dispositifs liés au cursus de l'apprentissage, à travers les possibilités d'orientations des jeunes vers les CFA, la Mission Locale ou la recherche de potentiels employeurs, etc.

Nous pouvons alors constater que la plupart des MNA accueillis par notre service s'orientent vers des formations professionnelles (CAP et Bac Pro), afin de bénéficier d'un salaire qu'ils pourront épargner jusqu'à leurs 18 ans, mais, aussi, pour bénéficier d'une formation qualifiante comme il est exigé lors de la demande de titre de séjour.

En effet, l'activité professionnelle est la porte d'entrée principale à toute demande de régularisation.

L'équipe éducative s'attache à contacter individuellement chacun des employeurs après l'admission des jeunes au sein de notre service. Il est question, par ailleurs, d'aller rencontrer directement sur le lieu de travail les maîtres d'apprentissage afin de favoriser la collaboration avec ces derniers.

Au quotidien, l'équipe s'attelle également à aller à la rencontre des équipes enseignantes et effectuer le suivi dans la scolarité. Les adolescents « inactifs » sont accompagnés individuellement dans la recherche d'une formation professionnelle : participation aux portes ouvertes des centres de formation et rencontres de potentiels employeurs, accompagnement dans la constitution de CV et lettre de motivation, préparation aux entretiens, mise en œuvre de stage avec le concours de la Mission Locale ou de la Chambre des Métiers, etc.

Nous avons également pu faire appel à des bénévoles via l'association ASCO, ainsi que via la plateforme « [jeuxaider.gouv](http://jeuxaider.gouv.fr) » pour proposer des temps d'aide aux devoirs et d'apprentissage de la langue française. Les jeunes se sont pleinement investis sur ces espaces, même s'il nous a fallu trouver des lieux pour organiser ces temps.

De plus, une convention avec le centre social Fissiaux (13004), nous a permis de faire bénéficier aux jeunes accueillis par le SAME de cours dispensés par une enseignante FLE diplômée. Cette intervention demeure une réelle plus-value dans l'accompagnement et le soutien dans l'acquisition et la compréhension de la langue. Les jeunes se saisissent très volontiers de ces accompagnements, nous exprimant leur satisfaction à pouvoir être accompagné dans leurs apprentissages.

C – Innovation dans l'accompagnement à la gestion du budget

Un budget mensuel est alloué à chaque adolescent pour l'achat de l'alimentation, la vêture, les produits d'hygiène, d'entretien, l'argent de poche, etc.

Chaque jeune est accompagné au moins le premier mois, dans le cadre de ses dépenses. L'accompagnement individuel à ce niveau se poursuit ou non en fonction de l'autonomie du jeune, l'intervention du Maître de Maison permet de rendre concret l'appropriation et le maintien au sein du logement mis à disposition par le SAME.

Chaque travailleur social s'appuie, avec le jeune, sur une fiche d'allocation mensuelle afin de répartir l'attribution du budget de manière adaptée.

Les MNA ont pu disposer de très faibles ressources dans leur pays d'origine.

Ils peuvent découvrir une gestion nouvelle en arrivant en FRANCE, englobant à la fois la difficulté de gérer un budget conséquent dans un pays où le coût de la vie est élevé.

Il convient aussi d'assimiler l'usage d'une monnaie différente.

A notre ouverture en décembre 2019, tous les MNA arrivant sur le service ont bénéficié d'une remise des allocations en espèces et en petite coupure (billet de 10 euros).

Nous constatons que les MNA se trouvaient rassurés par le fait de se voir délivrer leur allocation de la sorte. En effet, la majorité des jeunes sont issus de pays où il y a recours à la liquidité pour toutes les transactions de la vie courante.

Toutefois, ce type d'attribution d'une allocation n'est guère représentative de la réalité du système français. Nous souhaitons préparer les jeunes au mieux à la réalité dans laquelle ils seront confrontés en tant qu'adultes. Ainsi, l'ensemble des jeunes se voient accompagner à l'ouverture d'un Livret A auprès de la Banque Postale.

Une fois le titre de séjour acquis, il leur est possible d'ouvrir un compte courant.

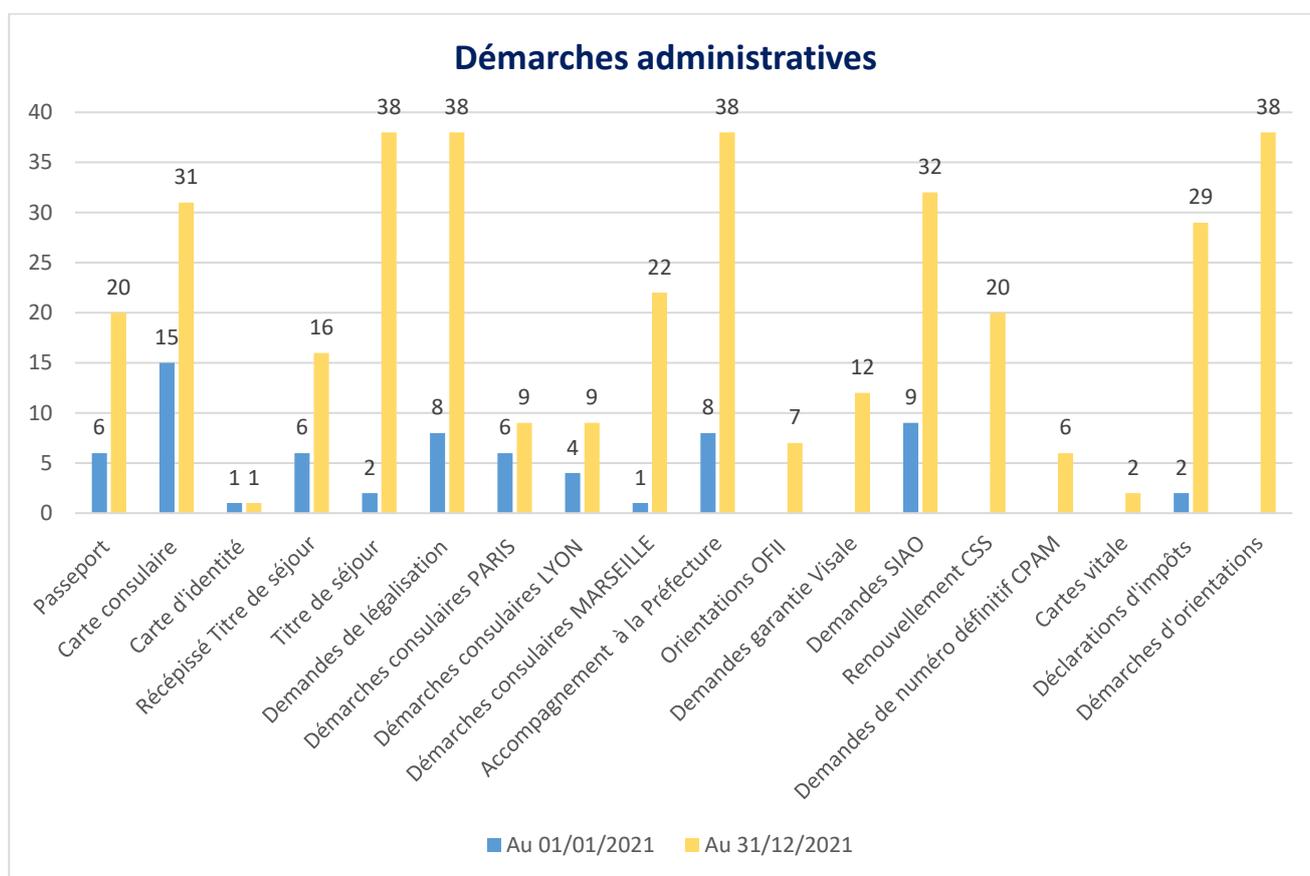
Un accompagnement spécifique quant à la gestion de leur budget, le suivi de leurs dépenses, la gestion de leur épargne et l'utilisation de moyens de paiement tels que le chèque ou la carte bleue sont réalisées par le SAME.

Globalement, les jeunes arrivent à constituer une épargne conséquente via une bonne gestion de leurs revenus, pour les salariés en voie d'apprentissage, complété proportionnellement par les allocations versées par le SAME.

En effet, dans un souci d'équité et d'accompagnement éducatif, il est signifié aux jeunes dès leur entrée sur le service, que les prestations que nous serions amenés à leur verser, le seront en fonction des revenus perçus. Le jeune adhère à ce fonctionnement, permettant un traitement et une prise en charge équitable de l'ensemble des jeunes.

Cette approche permet également de valoriser la participation, notamment financière, des jeunes dans leur prise en charge.

D - Les démarches administratives



Le constat d'une évolution des missions

Au 1^{er} semestre 2021, nous pouvons observer la poursuite des **démarches consulaires** avec 18 départs dans les différents Consulats et Ambassades à Paris et Lyon sur l'année et 22 accompagnements à Marseille.

Au vu de l'âge des jeunes, nous avons été amenés à instruire massivement des demandes de titres de séjour avec 38 dossiers aboutis en 2021 et autant d'accompagnements à la Préfecture.

A titre indicatif pour la réalisation d'un dossier de première demande de titre de séjour, il faut compter plusieurs mois :

- Attente de la réception des documents d'état civil et de prises en charges : plus ou moins deux mois ;
- Différents entretiens avec le jeune (explications, rédactions communes,) : plus ou moins 5 heures ;
- Rédaction des écrits professionnels : au moins 3 heures ;
- Collectage, assemblage et archivage de l'ensemble des documents : au moins 3 heures.

Sur le second semestre 2021, nous avons poursuivi les instructions de demandes de titres de séjour et des démarches consulaires. Il nous a, également, fallu nous assurer de préparer les orientations et sorties de MECS des jeunes. Cette année, nous avons envoyé 38 demandes d'orientations vers différentes structures.

Pour chaque jeune, nous envoyons entre 2 et 4 dossiers vers des établissements adaptés. En amont, les démarches liées aux déclarations d'impôts, les demandes SIAO, les démarches liées à la garantie « Visale », ainsi que la demande de logement social nécessitent une attention et une technicité particulière, tant auprès des jeunes qu'auprès des différents partenaires sollicités.

Nous avons accompagné les jeunes dans la constitution de 12 dossiers garanties « Visale » pour leur permettre d'avoir un organisme garant des impayés de loyer, prérequis pour l'entrée en Foyer Jeune Travailleur.

32 demandes SIAO ont été complétées, mais aucune orientation n'a débouché sur une sortie. Les offres de logement proposés ne correspondaient pas aux profils des jeunes (structure pour femme, établissement d'accueil pour parent avec enfant etc.).

Nous avons, également, proposé sur des temps collectifs, la mise en place de deux ateliers logement avec un partenaire extérieur (animatrice CLLAJ) animant les temps d'échanges. 20 jeunes y ont participé et ont ainsi pu se préparer sereinement sur les démarches à réaliser concernant leur orientation post-majorité.

4 axes ont pu y être abordés :

- Présentation et débat mouvant,
- Présentation des différents types de logements,
- Confrontation de leur situation à la possibilité ou non d'accéder à un certain type de logements,
- Aides possibles de l'Etat.

Il s'agissait de jeunes proches de la sortie du dispositif SAME avec un titre de séjour et des revenus.

Le but de ces ateliers a été de répondre aux questionnements des jeunes dans une visée d'action éducative et de prise d'autonomie.

Notre action s'est également portée sur **l'accompagnement effectif et individuel à la constitution de dossiers d'orientations** : FJT, services jeunes majeurs, étude de glissements de baux.

Dans une démarche d'accompagnement après la sortie, nous avons assuré les liaisons avec les structures d'accueil, soutenu les jeunes pour lesquels nous avons constaté un besoin de renseignements pour poursuivre leurs démarches en autonomie, ainsi qu'un suivi des courriers dans la phase de transition.

Enfin, en lien avec l'ouverture de 220 places pour l'accueil des jeunes majeurs sur le Département, nous avons prospecté les différents opérateurs pour connaître les modalités d'accueil et échéances à venir. Il nous a fallu démarcher pour faire connaître les besoins des jeunes accueillis par notre service et envisager les possibles réorientations ou relais partenariaux.

Nous avons pu consolider nos liens avec « Emmaüs Connect », au-delà des recharges à prix solidaires, un partenariat s'installe sur la question de l'accès à l'outil informatique et internet.

Cet axe demeure intéressant pour les jeunes accueillis par notre service qui possèdent pour la plupart un smartphone, mais qui ne savent pas forcément utiliser une boîte mail, rechercher une information, télécharger un document ou gérer un traitement de texte.

En effet, une précarité numérique est observée parmi les jeunes qui ne sont pas encore au fait de toutes les démarches administratives à faire. Certains d'entre eux, en plus de la peur d'échouer dans leurs démarches, ont des lacunes importantes dans la maîtrise du français rendant difficile la compréhension à l'écrit et la rédaction, les empêchant d'accéder à une autonomie.

L'accompagnement social proposé nous amène également au traitement et suivi des complémentaires de santé.

Pour les mineurs jusqu'à 17 ans et 10 mois, un agent administratif du pôle MNA du département instruit les demandes de couverture santé et assure leur renouvellement. Les délais sont longs, car la plupart des agents de la CPAM sont encore en télétravail tandis qu'aucun retour n'est fait sur le traitement des dossiers en cours.

A leur majorité, il revient aux jeunes de formuler leur demande de renouvellement 2 mois avant la fin de leur CMU, démarches qu'ils nous incombent d'accompagner.

Le fait que la majorité des jeunes n'ait pas de numéro définitif crée aussi de nombreuses entraves dans leur dossier. L'accompagnement médical peut être empêché du fait du refus des médecins, ils peuvent être empêcher pour créer un espace AMELI ou avoir difficulté d'obtention des tarifs RTM.

L'un de nos axes de travail est la recherche d'une autonomie chez les jeunes. Or, force est de constater qu'en ce qui concerne les démarches administratives, cette autonomie est entravée par des difficultés de compréhension orales et écrites.

La crise du COVID a accentué l'utilisation d'internet pour toutes les démarches. Peu d'administrations reçoivent encore sans rendez-vous le public.

Le fait que les jeunes soient difficilement mobilisables autour de cela de par des emplois du temps déjà très chargés (apprentissage en plein temps dans la semaine) impactant leur fatigue et rythme, ne facilitent pas les rencontres et temps d'échange.

Quand les jeunes arrivent, ils ne maîtrisent pas du tout les enjeux et peu à peu, nous leur apprenons les basiques : remplir un formulaire, aller à la poste, envoyer un recommandé, faire des photos.

Un temps est nécessaire dans l'accompagnement pour expliquer les démarches et faire en sorte que les jeunes deviennent acteur et investigateur des différentes étapes, sans attendre que cela ne soit fait à leur place.

L'objectif étant de mobiliser et responsabiliser le jeune dans l'accomplissement de ses démarches, soutenu en cela par notre action, lui permettant de pouvoir à terme le faire en dehors de sa prise en charge ou accompagnement par un service social.

L'autonomisation repose alors sur la détermination de ce qui peut être fait ou non par le jeune, ce qui doit être montré au jeune une première fois pour le sécuriser et l'encourager ensuite à l'effectuer lui, aidé de la CESF pour ensuite le réaliser entièrement seul.

Les freins à cela sont de plusieurs ordres : le risque que la CESF se retrouve à faire sans le jeune les démarches pour gagner du temps ou par opportunité (certains consulats ouvrent une fenêtre pour des rendez-vous en ligne qui doivent être pourvus en 30 minutes), la difficulté des jeunes à se positionner dans le temps : se rappeler des échéances, des fins de CMU, des renouvellements à effectuer ou à l'inverse un stress très grand de la part des jeunes et un manque de confiance en eux concernant les démarches.

Le stress des démarches : les jeunes sont traversés par un stress du fait des enjeux de ces démarches qui sont très importants : obtenir une carte consulaire ou un passeport, obtenir un droit au séjour, obtenir une protection santé, une carte vitale.

Les jeunes ont conscience que la réussite de ces démarches conditionnera leur avenir en France.

Les démarches sont laborieuses, exigeantes en termes de documents à fournir et le traitement est long.

On observe, souvent, un stress principalement quand les jeunes arrivent sur le service, du fait du peu de démarches entamées auparavant. L'approche de la majorité renforce cela notamment, car au moment du dépôt de demande de titre de séjour le jeune doit avoir, non seulement cumulé au moins 6 mois de formation qualifiante avec de bons bulletins, mais aussi avoir récupéré des documents d'identité du pays ou de son Ambassade.

Au niveau des professionnels, il existe également un stress lié à ces missions, car les enjeux sont importants, les procédures évoluent en permanence et sont souvent très longues et peuvent parfois ne pas aboutir. Il faut alors savoir rassurer le jeune pressé d'entamer les démarches, et respecter les exigences administratives.

Concernant les Ambassades et les Consulats, les informations sont difficiles à obtenir et sont souvent changeantes. Parfois les contacts sont peu engageants, voir hostiles pour les professionnels, mais, également, pour les jeunes.

Relations avec les Ambassades et Consulats : nos connaissances dans ce domaine se sont fortement consolidées depuis le début de notre activité.

La réunion mensuelle avec les juristes et travailleurs sociaux d'autres MECS, les formations avec E.S.P.A.C.E. et les expérimentations peuvent l'expliquer.

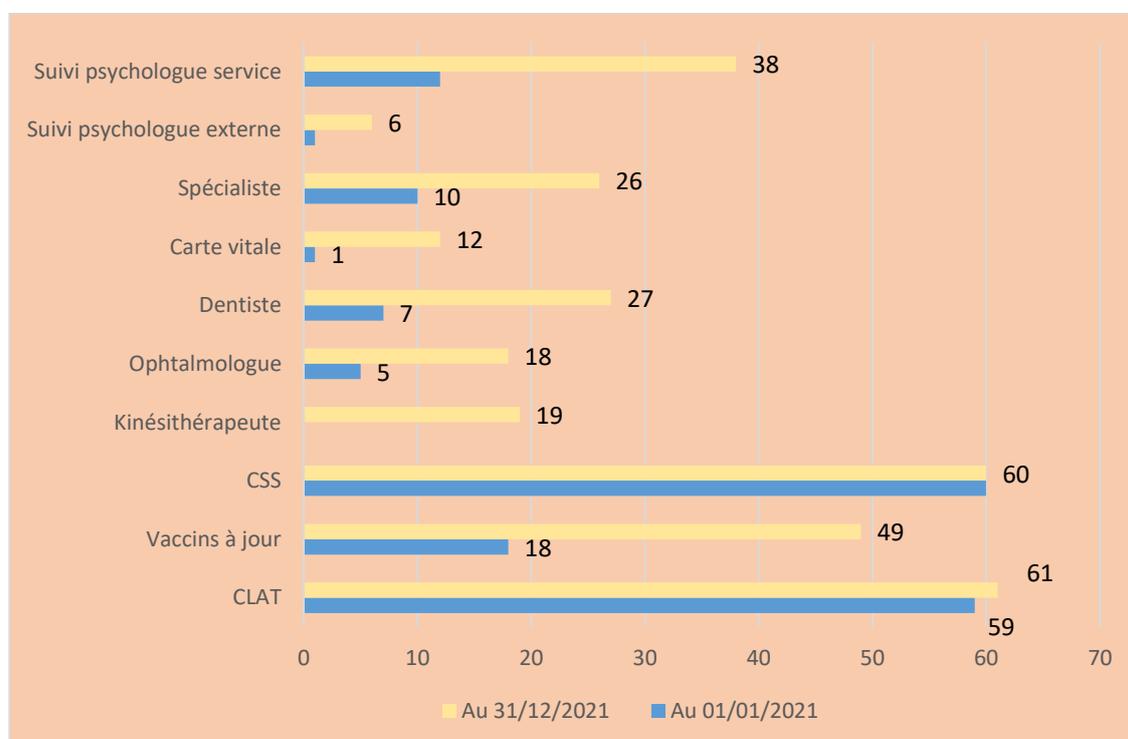
Il reste que nous sommes toujours tributaires de fonctionnements qui peuvent changer à tout moment, des fermetures inopinées des Consulats, des refus de dossiers, de l'instabilité politique dans les pays d'origine.

Les jeunes sont souvent très mal accueillis dans ces instances alors que ce sont aussi des liens avec leur pays d'origine. Le personnel est en effet souvent autoritaire et malveillant que ce soient avec les jeunes ou les travailleurs sociaux qui les accompagnent.

Les démarches finissent quand même par aboutir et cela permet de travailler avec le jeune sur la notion de frustration, du sens des démarches, « ne pas s'énerver car notre objectif est juste d'obtenir un passeport » ; ce sont parfois des expériences assez éprouvantes pour les jeunes qui retrouvent aussi les mauvais côtés de ce qu'ils ont connu au pays.

Les accompagnements dans les Ambassades sont souvent riches d'enseignement pour les professionnels, car les jeunes peuvent nous expliquer des différences culturelles ou des appartenances ethniques par exemple qui expliquent des comportements.

4.1 Suivi Médical et Accompagnement psychologique



L'objectif lié à la question de la santé est avant tout de prendre soin des adolescents qui nous sont confiés. Cet aspect nous permet aussi de traiter la question du parcours d'exil laissant souvent des séquelles physiques et psychologiques.

Il s'agit aussi de s'attarder sur les éventuelles maltraitances ou carences subies sur le parcours ou dans le milieu familial.

L'admission de chaque MNA est suivie d'une visite médicale chez un médecin généraliste à proximité du logement de chaque jeune, dans le mois qui suit l'accueil.

Les accompagnements aux rendez-vous médicaux représentent la majorité des accompagnements extérieurs.

Les MNA ont l'obligation d'effectuer le dépistage de la tuberculose, mais ils sont aussi enclins à d'autres difficultés par défaut de soins au sein de leur pays d'origine. Nous avons pris le positionnement d'assurer la majorité des rendez-vous médicaux, notamment sur l'année 2021.

Après un certain nombre d'accompagnements, il est bien sûr question de favoriser l'autonomie du jeune en l'invitant à se rendre seul à ses rendez-vous, notamment chez le médecin généraliste.

Nous nous attachons, toutefois, à assurer les rendez-vous auprès des spécialistes, ce pour différentes raisons :

- Assurer une présence physique rassurante (crainte des adolescents face aux médecins ou bilans de santé) ;
- Permettre à l'adolescent une meilleure compréhension de la situation (difficultés liées à la langue) ;
- Permettre un meilleur suivi dans les préconisations médicales et les traitements prescrits.

Concernant le rapport des adolescents à leur santé, nous avons pu observer une tendance à des plaintes somatiques (céphalées, douleurs dorsales et troubles digestifs notamment) dont les causes restent inconnues malgré les examens.

Les jeunes se voient rassurés par la proposition et l'aboutissement de plusieurs examens, bilans, et tests réalisés.

Ces mêmes adolescents, ayant connu des carences médicales au sein de leur pays d'origine, semblent avoir besoin de vérifier l'état de leur santé de manière régulière.

A l'opposé, nous remarquons que d'autres jeunes, en dehors des situations extrêmes et urgentes, où ils sollicitent l'aide des travailleurs sociaux, semblent peu préoccupés par le sujet de la santé.

Cela n'est pas forcément lié aux craintes de certains examens (prises de sang notamment) ; ces jeunes peuvent être dans l'évitement d'un suivi médical et d'une orientation vers des spécialistes si cela est nécessaire.

Ces jeunes peuvent alors donner l'impression d'être peu soucieux de leur santé, voire dans la banalisation de certaines difficultés, notamment lorsqu'elles sont d'ordre psychologique (mal-être dû à l'isolement, troubles du sommeil, troubles de la mémoire, etc.).

La relation de confiance et le dialogue établis avec les référents sont un des rares leviers permettant à ces jeunes de prendre conscience de la situation et d'accepter une orientation ou un suivi médical.

Les rendez-vous médicaux auprès des spécialistes en 2021 concernaient entre autres : dentiste, ophtalmologue, ORL, kinésithérapeute, cardiologue, chirurgien, allergologue, et souvent gastroentérologue dans le cas de suspicion d'hépatite.

Le SAME a constitué un réseau de médecins généralistes de proximité, vers lequel nous pouvons notamment orienter les jeunes sans rendez-vous préalable. Deux infirmiers libéraux travaillent également en collaboration avec notre service, pour dispenser les soins nécessaires en intervenant directement au domicile des hébergés. Leurs interventions concernent notamment la délivrance de traitements prescrits par un psychiatre/pédopsychiatre et les soins post-opératoires.

Par ailleurs, nous faisons le constat que certains jeunes présentent une conduite addictive, probable conséquence de leur sentiment d'isolement en France et d'un passé jonché de ruptures. Cela concernait entre autres, en 2021, des consommations de tabac, alcool et cannabis. Chaque situation étant singulière, certains adolescents disent avoir débuté leur consommation au sein de leur pays d'origine, d'autres pendant leur trajectoire d'exil ou depuis peu de temps.

A - Sur le plan de la santé physique

Au niveau de la prise en charge médicale, les objectifs de l'année 2021 étaient axés principalement autour de l'autonomisation des jeunes, le développement d'un réseau partenarial et la mise en place d'ateliers à visée éducative et thérapeutique.

Ces objectifs ont été partiellement perturbés à cause de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19.

En effet, même si nous ne comptons pas beaucoup de jeunes contaminés sur l'année (13 seulement) et 46 jeunes vaccinés, certains éléments non pas pu être suffisamment développés, contraints par les mesures sanitaires imposées.

Nous avons donc appuyé le suivi médical des jeunes sur leur autonomisation, la prévention, le travail médico-psychologique, la poursuite du réseau partenarial et les démarches administratives.

Durant cette année 2021, l'accompagnement des jeunes tant lors des rendez-vous médicaux que lors de l'apprentissage de l'autonomisation ont été les principaux axes de l'activité de l'infirmière du service. En effet, même si nous avons accueilli 62 jeunes sur l'année, le temps d'accompagnement est sensiblement le même que l'année précédente (en 2020, 295, 5 heures et en 2021, 335 heures).

Ce temps s'explique en particulier par le peu de « turn-over » dans l'accueil des jeunes et le fait qu'à ce jour nous hébergeons plus de jeunes majeurs que de mineurs, qui ont débuté ce travail d'autonomisation depuis un certain temps.

Ce gain d'indépendance se matérialise différemment selon les jeunes.

L'un des outils concrets d'autonomisation est la plateforme « Doctolib » qui permet aux jeunes de prendre et de gérer leurs rendez-vous seul.

A ce jour, 32 jeunes disposent d'un compte et en ont l'usage.

Ensuite, certains se sentent tout à fait en mesure de se rendre à leur consultation en autonomie, tandis que d'autres expriment le besoin d'être accompagnés par un éducateur ou l'infirmière. Un soutien est souvent nécessaire lorsque les consultations aboutissent sur des rendez-vous à prendre pour des examens médicaux ou chez des spécialistes par exemple ou lorsqu'il s'agit de se rendre à la pharmacie.

Globalement, les jeunes savent, aujourd'hui, se rendre seul chez leur médecin traitant, prendre rendez-vous ou l'appeler en amont, et se rendre ensuite à la pharmacie pour y récupérer des médicaments.

Parmi les leviers d'autonomisation, nous pouvons compter les suivis réguliers chez un même professionnel paramédical comme le kinésithérapeute par exemple, ce qui a été le cas de 18 jeunes du SAME cette année, ou encore l'hépatologue qui concerne 9 jeunes (3 d'entre eux sont en mesure de se rendre seuls à l'hôpital de la Timone).

Les jeunes savent qu'ils peuvent compter sur la présence de l'infirmière et d'un éducateur, ils n'hésitent pas à demander conseil ou un soutien. Ces démarches sont facilitées par le réseau de partenaires médicaux et paramédicaux du 1er arrondissement de Marseille avec lesquels l'Infirmière a pris l'habitude de collaborer.

Par exemple à ce jour, un médecin généraliste du centre-ville est devenu le médecin traitant de la majorité des jeunes, un cabinet de kinésithérapie situé à côté du service en prend en charge quelques-uns, et un centre de radiologie situé dans le même immeuble que le SAME permet une rapidité de prise en charge. Le rôle de l'Infirmière s'est alors beaucoup plus axé sur de la coordination d'action et de l'accompagnement en distanciel.

Pour autant, il demeure des freins significatifs qui limitent l'accès à l'autonomisation optimale des jeunes.

Premier frein lié aux démarches administratives en lien avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et le Département 13 :

Cet élément administratif lié à l'accès aux droits communs était à l'origine suivi par l'Infirmière et demandait un temps de travail très important en dehors des temps passés avec les jeunes.

Cet axe de travail a été transféré aux Conseillères en Economie Sociale et Familiale de l'équipe, car cela devenait trop contraignant et chronophage pour la seule Infirmière du service.

En effet, d'après les statistiques, nous pouvons voir qu'en début d'année 59 jeunes bénéficiaient de la Complémentaire Santé Solidarité contre 51 en cette fin d'année.

Cela peut se justifier par les délais de traitement de la CPAM qui sont à ce jour très longs. Ainsi, les demandes de renouvellement mettent du temps à être mise en place entraînant des retards de remboursements, des avances de frais (méandres administratifs excessivement anxiogène pour les jeunes car incompréhensibles) qui met du temps à traiter les dossiers de demande de renouvellement des jeunes majeurs, ainsi que par les problèmes de coordination entre la CPAM et le Département concernant les mineurs.

Il est très fréquent que nous soyons dans la nécessité de relancer régulièrement le Département afin d'obtenir les attestations de CSS à jour. Nous avons parfois des délais d'attente d'au moins 6 mois durant lesquels nous devons avancer l'intégralité des frais médicaux. Nous perdons malheureusement la confiance de certains partenaires qui refusent de nous recevoir par crainte de ne pas être payés à temps par la CPAM.

Cela inclus également les jeunes qui ne possèdent pas de numéro de sécurité sociale définitif (13 jeunes sont en possession d'une carte vitale seulement), problématique qui impacte notamment leurs démarches professionnelles.

Le second frein serait en lien avec l'intégration et les différences culturelles :

En effet, la compréhension du système médical français est difficile à assimiler pour les jeunes. Une grande partie des jeunes met du temps à saisir le fait de devoir prendre rendez-vous en amont, de venir en avance ou de prévenir lorsqu'ils ne viennent pas. Cela a pu engendrer des situations inconfortables ; de désengagement auprès des partenaires et de perte de temps pour l'infirmière du service. Les subtilités sont parfois difficiles à saisir. La pluralité des spécialités médicales et certains termes médicaux utilisés lors des consultations ne permettent pas toujours un accès à l'autonomisation en simplicité.

Les jeunes ont besoin d'être soutenus et accompagnés le plus possible afin d'être sereins avant leur départ du service. Nous avons édité une brochure à distribuer au mineur lors de son admission afin de lui expliquer de manière simplifiée le travail que nous faisons avec lui pour devenir acteur de son parcours de soin.

Le 3^{ème} frein à déplorer serait l'accès à l'outil internet qui n'est soit pas intuitif, soit techniquement inaccessible :

Beaucoup n'ont pas le réflexe de se rendre sur internet pour prendre rendez-vous ou pour rechercher des médecins. De plus, le service n'ayant pas la possibilité de fournir un accès à internet dans leur hébergement, les jeunes se retrouvent régulièrement à court de crédit et nous sollicitent donc pour palier à ces difficultés.

Les réalisations sur l'année :

En 2021, nous avons vécu le déménagement du service sur le 1^{er} arrondissement de Marseille, occasion de développer un réseau de partenaires de proximité.

Nous travaillons avec de nombreux professionnels du médical et paramédical avec lesquels il nous est facile de collaborer, sur le même arrondissement. Cela permet une prise en charge plus rapide des jeunes et un gain de temps pour l'infirmière.

Ce temps et cette proximité géographique avec les jeunes a été mis à profit pour développer des entretiens au bureau. Dans un premier temps, pour les démarches administratives, puis lorsque cette charge a été déléguée aux CESF en octobre, l'infirmière a pu mettre en place plus de rendez-vous d'accompagnement autour de la nutrition, de l'arrêt du tabac et de l'éducation affective et sexuelle.

Le SAME, conscient des écarts culturels, a développé un travail partenarial avec Osiris dans le but d'effectuer des entretiens en présence d'interprète. Aborder une « pathologie silencieuse », qui n'a pas d'effets visibles et immédiats est un travail de compréhension de la pathologie, d'acceptation voire de deuil pour certain. Cela reste un travail nécessaire en vue de l'autonomisation du jeune sur son parcours de santé.

L'accent a été mis cette année sur le développement de la prévention et la formation des équipes. L'infirmière a pu avoir différentes formations : 4 jours avec le Planning Familial autour du thème « Genre, Ecoute et Sexualité », et 2 jours sur les addictions. En partenariat avec « Addiction Méditerranée », des formations ont été mises en place pour toute l'équipe du SAME, afin de sensibiliser et repérer de potentiels comportements addictifs.

Nous avons mis cela en place en partant du postulat qu'au regard du fonctionnement du service, il était difficile pour l'équipe éducative de pouvoir prévenir suffisamment en amont les addictions chez les jeunes, et donc de mettre en place les soins psychologiques et médicaux nécessaires à temps. Grâce à ces partenariats, de plus en plus de jeunes se rendent au planning familial, et plusieurs rendez-vous auprès de la « Consultation Jeunes Consommateurs » ont été pris.

Parallèlement, nous pouvons observer que les prises en charge psychiatriques ont été intenses cette année. Nous accompagnons 3 jeunes qui ont, les uns après les autres, démontré d'importantes souffrances psychiques au point de nécessiter une hospitalisation. Les souffrances vécues pendant l'enfance ou le parcours migratoire ont engendré des syndromes de stress post-traumatiques chez ces jeunes qui ont provoqué d'importants bouleversements.

La première prise en charge a été extrêmement complexe et a suscité de nombreux échanges entre le Département, l'APHM et le SAME au détriment du jeune.

Des problèmes en lien avec la sectorisation, son statut de MNA et la prise en charge ASE n'ont pas permis une prise en soin optimale et ont mis en exergue des dysfonctionnements impliquant tous les jeunes MNA concernés par ces troubles. Un important travail de prise en soin de ces jeunes est à mettre en place surtout qu'1 MNA sur 3 environ serait concerné par un syndrome de stress post traumatique plus ou moins complexe (37% selon un travail de recherche commun entre « Médecin Sans Frontière » et le « Comede » en novembre 2021, étude basée sur leur centre d'accueil de jour de Pantin).

Ces prises en charge ont engendré un travail long et important d'un point de vue médical car cela a impliqué un suivi individualisé et de proximité pour chacun des jeunes. Le processus d'hospitalisation en psychiatrie étant complexe, cela demande du temps en amont pour accompagner les passages aux urgences psychiatriques et travailler avec le jeune afin d'obtenir son consentement, d'abord dans le but d'un suivi externe, et si besoin pour procéder à une hospitalisation. Ensuite, ces jeunes étant isolés et donc par définition, seuls et sans famille, nous devenons interlocuteur référent et l'infirmière est désignée pour être l'interlocutrice principale des équipes médicales, souvent dépassées par les questions administratives, culturelles et comportementales de ces jeunes perdus. L'équipe éducative, généralement composée de l'éducateur, l'infirmière et la psychologue référente s'organise en lien avec la coordinatrice et le chef de service pour effectuer des visites afin d'assurer une présence rassurante auprès du jeune.

Nous faisons régulièrement face à l'incompréhension des équipes soignantes qui soulignent nos difficultés à maintenir une présence constante auprès du jeune et leur donner des réponses quant au devenir et à la prise en charge.

La question de l'orientation s'est toujours présentée à nous de manière assez brutale. En effet, il nous a été impossible de répondre aux demandes du jeune et de l'équipe soignante pour mettre en place un hébergement en collectif plus contenant, ou un hébergement médico-social plus adapté. Les hospitalisations des jeunes ont à chaque fois été prolongée à cause de ces raisons et des difficultés du Département, pourtant plusieurs fois sollicités, pour proposer une prise en charge davantage adaptée que nous ne pouvions proposer à court ou long terme.

Les solutions trouvées, de dernier recours et souvent inadaptées ou insuffisantes, demandent une organisation et une mobilisation intense de toute l'équipe éducative.

Des infirmiers libéraux ont été mis en place pour surveiller la prise et l'observance des traitements, en essayant d'éduquer le jeune à maintenir une présence au domicile dans ces horaires-là. Cela a évidemment donné lieu à beaucoup de loupés.

Cela implique également la recharge hebdomadaire ou mensuelle des traitements, l'accompagnement des jeunes au rendez-vous avec le médecin psychiatre, l'intervention d'un interprète parfois, la vigilance à d'éventuelles reviviscences traumatiques et la mise en place d'un planning hebdomadaire pour assurer des visites quotidiennes au domicile. Ce système n'étant pas idéal pour des suivis aussi lourds, nous avons malheureusement assisté à quelques échecs, rechutes et ruptures du processus de soin. Certains de ces jeunes vont aujourd'hui mieux même si leur parcours de soin demeure chaotique et leur confiance en la médecine blessée.

Le travail récent effectué entre l'APHM et le Département pour la création d'une réunion de concertation pluriprofessionnelle semblerait être un biais de travail intéressant pour optimiser les hospitalisations de ces jeunes et fournir de soins de qualité, de manière éthique et déontologique. Nous espérons ce projet efficace et répondant aux besoins des différentes MECS accueillant des MNA dans les Bouches-du-Rhône.

Dans la continuité de l'année 2021, nous comptons poursuivre le travail d'accompagnement à l'autonomisation des jeunes afin de les rendre acteur de leur parcours de santé. Cela passe par une facilitation de l'accès aux soins, et nous continuerons pour cela à tout mettre en œuvre pour les accompagner au mieux.

Le rôle de l'infirmière sera donc renforcé dans la coordination des actions médico-sociales auprès de l'équipe pluridisciplinaire. Nous espérons voir se fluidifier les démarches administratives auprès de la CPAM, tant pour les mineurs que pour les jeunes majeurs, qui sont un réel frein à leur intégration.

L'axe de prévention sera aussi central dans leur prise en charge et la mise en place d'ateliers d'éducation affective et sexuelle avec le Planning Familial 13 à compter de 2022 seront un vrai soutien pour l'équipe éducative.

Le développement des entretiens d'accompagnement à la consommation des addictions (tabac, cannabis, alcool etc.) sera aussi développé cette année.

Enfin, des ateliers de nutrition en collaboration entre l'infirmière et le maître de maison sont en projet.

La poursuite des partenariats sera en ce sens durant l'année afin de répondre au mieux aux besoins des jeunes. Le travail en collaboration entre les psychologues et l'infirmière se verra également renforcé pour intervenir au mieux et le plus rapidement auprès des jeunes qui souffrent de traumatismes.

B - Sur le plan de la santé psychique

Certains jeunes accueillis au SAME présentent des besoins spécifiques concernant ces accompagnements vers les soins psychiques. La dimension transculturelle notamment et les représentations du soin psychique de manière plus spécifique sont à travailler avec les jeunes en amont et tout au long de la prise en charge.

Par exemple, notre représentation que la parole puisse être un outil pour soulager les souffrances émotionnelles est une conception culturelle qui nous appartient et qui n'est pas nécessairement transposable à la réalité culturelle et individuelle de ces jeunes. Ensuite, dans la mise en place et l'observance des soins (régularité dans les rendez-vous par exemple), l'accompagnement est nécessaire au moins au début des prises en charge pour travailler au fur et à mesure l'autonomisation dans les soins.

Concernant l'aspect de l'accompagnement, aux soins psychiques notamment, nous observons que la présence de la psychologue est essentielle dans la mise en place et la pérennisation de ces soins.

D'ailleurs, nous avons observé quand nous avons laissé un jeune aller de manière autonome à ses rendez-vous avec une psychologue extérieure, qu'il n'est plus allé aux rendez-vous. Heureusement son état psychique ne s'est pas dégradé, car les visites à domicile assurées par l'éducateur référent et les rendez-vous au bureau (infirmière et psychologue) ont, eux, continués. Une observation de sa situation psychique a donc pu être réalisée au quotidien.

Il reste, donc, essentiel de continuer à rencontrer les jeunes régulièrement pour évaluer leur situation psychique et cela même s'ils bénéficient d'un suivi psychologique extérieur. De plus, nous avons pu analyser que certains accompagnements aux soins psychiques (psychiatre, psychologue) peuvent être réalisés, à certains moments, de manière indifférenciée par les différents professionnels en lien avec le jeune. Mais, la présence de la psychologue sur certains rendez-vous doit être maintenue pour pouvoir faire part aux professionnels extérieurs, de l'analyse clinique au quotidien. Ce fonctionnement, où l'intervention de la psychologue se pose à **l'interface entre l'intérieur et l'extérieur du service**, a permis une réévaluation du traitement pour un jeune et une exploration diagnostique plus fine pour un autre.

Pour conclure, la question de l'autonomie dans les soins psychiques ne peut être envisagée de la même manière que l'autonomie dans les autres démarches de vie (santé, administratifs, scolarité, finance) des jeunes. D'une part, nous devons rester en veille sur l'état psychique des jeunes pour intervenir rapidement quand des signes de dégradations existent. L'accompagnement aux soins toujours en place permettra alors d'informer les partenaires extérieurs de ces dégradations pour ainsi adapter les prises en charge, traitements, modalités de rencontre etc.

D'autre part, nous observons que pour le moment il est nécessaire de continuer à accompagner les jeunes aux rendez-vous (sans nécessairement être présent une partie de la consultation) pour continuer à travailler au fil de l'accompagnement le sens de ces soins pour le jeune. Nous espérons qu'à terme cela puisse permettre au jeune de s'emparer individuellement de cette question et d'investir les soins personnellement. Cette adaptation est nécessaire si nous prenons en compte la dimension culturelle qui semble avoir un impact important sur la question du soin psychique.

De manière plus large, la dimension culturelle peut avoir des conséquences sur la prise en charge du jeune, d'un point de vue psychologique, éducatif, scolaire et administratif. Nous avons pu observer que nous décentrer de notre propre point de vue culturel a très souvent permis d'élargir notre compréhension des freins et des leviers d'actions dans les prises en charge des jeunes.

Dans cette optique d'une meilleure compréhension des processus traversés par les jeunes accueillis au SAME, l'échange avec un interprète a pu faciliter la communication du service vers le jeune, ainsi que la compréhension du jeune par le service. Les interprètes ont pu alors représenter la fonction de **médiateurs culturels**.

ANALYSE DES SUIVIS INTERNE – EXTERNE

Depuis l'année 2020, le nombre de jeunes bénéficiant d'un suivi psychologique à l'extérieur a doublé. Au cours de l'année 2020 et de l'année 2021, nous avons pu développer des partenariats avec les institutions extérieures ce qui a permis d'effectuer des orientations pertinentes et efficaces.

En revanche, nous avons traversé des difficultés majeures dans l'orientation des jeunes du service qui en avaient besoin, vers les services de psychiatrie de secteur (service d'urgences psychiatriques, services d'hospitalisation psychiatriques, Centre médico-psychologique de secteur). Du fait de domiciliation différentes entre les locaux de l'association et les appartements des jeunes, les secteurs de psychiatrie se sont renvoyés la responsabilité de l'accueil. Malgré des procédures claires concernant les enfants accueillis au titre de la Protection de l'Enfance, entendons que l'adresse de la structure d'accueil vaut domiciliation, ces jeunes mineurs étrangers ont été traités différemment. Cette situation a mis en grande difficulté les jeunes et les professionnels qui ont dû faire appel aux instances de services départementaux de l'ASE et de l'Agence Régionale de Santé pour statuer sur ces situations. Des issues ont finalement été trouvées et des professionnels extérieurs se sont engagés avec une grande éthique dans certains parcours de soins pour permettre une continuité de soins éminemment importante pour ces jeunes aux parcours de vie déjà émaillés de ruptures multiples et parfois violentes. A la fin 2021, 6 jeunes ont bénéficiés ou bénéficient d'un suivi psychologique et/ou psychiatrique à l'extérieur du SAME.

En parallèle, 38 jeunes ont bénéficié ou bénéficient d'un suivi régulier avec les psychologues du service. Ce chiffre représente plus de la moitié des effectifs du SAME. Pour comprendre ce chiffre et l'analyser en rapport avec le nombre de jeunes bénéficiant d'un suivi extérieur nous devons revenir sur la définition et le sens de l'intervention des psychologues au sein du SAME.

Au regard des fiches de poste de l'association et du projet de service, le travail **du psychologue** se définit comme assurer une prise en charge psychologique des jeunes au travers, d'une relation d'aide, d'un soutien psychologique et d'orientations éventuelles (par exemple : prise en charge d'un syndrome de stress post traumatique ou vers un espace thérapeutique extérieur)

Nos **modalités de prise en charge individuelle** au sein du SAME se font par le biais d'entretiens cliniques pour accompagner le jeune en lien avec une problématique spécifique ou bien à travers des entretiens de soutien à visée thérapeutique, si nécessaire.

Les **objectifs souhaités** de cette prise en charge psychologique au sein du SAME sont de remobiliser les ressources du jeune, le motiver et l'aider à prendre conscience de ses capacités et difficultés.

Nous attirons l'attention sur la différence qui existe entre « *entretiens à visées thérapeutiques* » qui correspondrait au « suivi psychologue à l'interne » et la « *prise en charge thérapeutique* » qui correspondrait au « suivi psychologue à l'externe ».

Via les psychologues du service, nous pouvons ainsi analyser ce qui est dit en entretien, lors des temps formels d'échanges où sont abordés les projets personnels des jeunes ou des échanges informels, à travers le prisme de théories. Nous faisons des liens, des hypothèses sur le sens de ce que traverse le jeune. Cela pourra avoir éventuellement des **effets thérapeutiques**, mais ce n'est pas un objectif à part entière. C'est ce qui est entendu par « *à visée thérapeutique* ».

La « *prise en charge thérapeutique* » quant à elle définit un cadre spécifique où les deux parties, thérapeute et patient, sont d'accord pour mener un travail de soin. C'est l'objectif premier de cette prise en charge où il faut l'adhésion du patient et que cela ait du sens pour lui.

Les modalités de prise en charge et les objectifs poursuivis par les psychologues du SAME et par les psychologues extérieurs à l'association ne sont donc pas identiques.

Nous pouvons même penser qu'ils ne s'excluent pas les uns les autres.

En effet, en prenant en compte la dimension des repères culturels vis-à-vis du soin, au sens large, et particulièrement vis-à-vis du soin psychique, un travail important doit être entrepris pour qu'un sens et un investissement des espaces de soins puissent se construire. Pour cela la notion de temps est primordiale, ainsi qu'un étayage important de la part des professionnels, principalement les psychologues, mais pas exclusivement (éducatrice, infirmière ...).

L'accompagnement physique du jeune sur ces démarches spécifiques paraît indispensable du fait de l'importance des soins et des problématiques spécifiques rencontrées par ces jeunes. Cet accompagnement permet de sécuriser le parcours de soin, ainsi que d'apporter des éléments sur la santé psychique du jeune au quotidien, aux partenaires extérieurs. Dans ce sens, un suivi psychologique « à l'externe », s'accompagne très souvent d'un accompagnement psychologique « à l'interne ».

POINT ATELIERS DE MÉDIATION ARTISTIQUE :

En février 2021, nous avons proposé la mise en place de séances de médiation artistique animées par Marie-Camille CHAMBOUNAUD, artiste plasticienne et art-thérapeute.

La médiation artistique a été proposée à des jeunes pour qui le passage par la parole pour exprimer des émotions ou des difficultés est synonyme de douleur, évoque un sentiment d'intrusion ou de danger.

Le but de ces ateliers était de proposer un autre moyen d'expression des sentiments, émotions, perceptions en utilisant l'art au sens large et des techniques de réalisations diverses et variées (peinture, dessin, collage etc.)

Lors de notre rencontre avec l'intervenante, il a été convenu un déroulé sur dix-sept séances de deux heures chacune, accueillant 4 jeunes à chaque séance.

Ce projet a permis aux jeunes de se recentrer sur le moment présent à travers la pratique artistique, de vivre des émotions tout seul et les partagées, d'enrichir leur regard sur l'esthétique.

Un tel atelier présente un intérêt important dans la prise en charge des psycho-traumatismes. En effet, les conséquences des traumatismes poussent souvent l'individu à vouloir mettre de côté la souffrance, les souvenirs, le discours sur les événements traumatiques. Cette mise à distance est une protection contre une éventuelle surcharge émotionnelle et doit être respectée. Néanmoins, d'autres méthodes doivent être proposées pour permettre que les émotions vécues lors de ces événements (qui sont toujours actives à l'intérieur du psychisme et parfois du corps) soient traitées, liées, ré-historiciser dans la vie du sujet. 5 jeunes ont bénéficié de cet atelier et ont profité des effets prodigués par la médiation artistique.

Certains ont pu nourrir un sens de l'esthétique déjà présent tout en se confrontant aux créations et sensibilités des autres dans des co-constructions artistiques. D'autres jeunes ont pu s'exprimer à travers le cadre sécurisé et contenant de la création d'un objet artistique défini. La projection concrète sur des objets artistiques divers a permis

d'encourager un élan vital parfois en panne pour certains, de soutenir cet élan pour leur permettre de gagner en confiance en eux.

Ces jeunes-là ont gagné en autonomie de penser et ont osé investir l'espace des émotions à travers les créations artistiques.

Malheureusement, l'intervenante n'a pas souhaité continuer cette intervention, pour des raisons de stabilité économique. Nous restons toutefois convaincues des bienfaits d'une telle proposition pour des jeunes pour qui l'espace de parole peut difficilement être investi. Nous sommes à la recherche d'un nouvel intervenant.

POINT ATELIER DE GROUPE DE PAROLE :

SAME'PARLE avait été pensé pour débuter fin 2020.

Malheureusement, les périodes de confinements et le plan de continuité d'activité du SAME n'ont pas permis de mener à bien des activités de groupe pendant de longs mois.

Une présentation du groupe SAME'PARLE a été faite à l'équipe du SAME en réunion pour permettre à tous d'avoir une bonne connaissance du sens et des objectifs du groupe, des indications et de la méthode de présentation et de communication aux jeunes.

Le premier groupe a eu lieu le 23 mars 2021. Quatre jeunes étaient inscrits et deux sont venus.

Le groupe s'est bien déroulé. Les jeunes se sont saisis de la possibilité de poser et de discuter sur des questions importantes pour eux.

Nous avons pu observer que les jeunes s'appuyaient beaucoup sur notre présence pour dialoguer et qu'il n'était pas aisé pour eux de communiquer ensemble. Nous pouvons faire l'hypothèse qu'un sentiment de groupe et le fait que la parole puisse y circuler de manière indifférenciée entre tous les membres prenne du temps à se constituer.

Les jeunes ont pu faire des retours positifs à leurs éducateurs et d'autres membres de l'équipe en pointant notamment l'aspect agréable de se retrouver pour discuter.

Le groupe suivant a eu lieu le 6 avril 2021 auquel un seul jeune est venu. Pour autant les discussions avec lui ont été riches.

Puis un nouveau confinement a été prononcé jusqu'au mois de mai.

Le 1^{er} juin, trois jeunes sont venus pour participer au groupe, mais malheureusement un des jeunes a dû être accompagné aux urgences et le groupe n'a pas pu se tenir.

Enfin le 29 juin, le service SAME avait tout juste déménagé dans des nouveaux locaux. Un groupe WhatsApp avec tous les jeunes du service a été créé afin de maximiser la diffusion de l'information. Pour autant, aucun jeune n'est venu à ce groupe.

Les deux dates suivantes ont été annulées au vu des changements de locaux qui n'étaient pas encore bien identifiés par les jeunes. Une reprise était envisagée fin septembre.

A la rentrée septembre 2021, l'infirmière faisant face à une charge de travail importante n'a pas pu continuer l'animation du groupe. Les deux psychologues en poste ont alors souhaité reprendre l'animation du groupe, avant d'être confrontés au possible départ de l'une d'elle.

En conclusion, nous pouvons observer que le groupe de parole SAME'PARLE n'a pas bénéficié de circonstances extérieures favorables (confinement, déménagement du service) pour que sa tenue soit régulière et ainsi identifiée par tous les jeunes.

Nous faisons l'hypothèse que pour qu'un tel espace puisse prendre forme et vie il doit être inscrit dans la durée et la régularité pour pouvoir être identifié, puis être investi, afin qu'un sentiment de groupe puisse émerger.

Il a semblé aussi que le groupe n'avait pas été suffisamment investi par les différents professionnels du service, ni identifié comme une ressource supplémentaire pour le travail éducatif à mener dans les prises en charges individuelles. Cela n'a peut-être pas permis aux jeunes d'investir le sens d'un tel espace pour eux même. Cela étant, sur les sessions où les jeunes ont participé, ils ont fortement investi l'espace.

Nous avons pu noter que les sujets abordés correspondent à des thèmes de la vie courante de ces jeunes. Bien que ces sujets puissent paraître anodins dans un premier temps, l'échange du groupe permet alors d'approfondir autour de leurs vécus, de faire des liens entre leurs différentes cultures et la culture française.

Nous avons, également, pu observer que cela permettait la circulation de l'émotion et de la projection.

Le partage d'un vécu a pu faire échos chez les autres participants et apaiser les charges émotionnelles chez chacun des participants.

Nous avons, également, pu remarquer que la configuration groupale a pu permettre à certains jeunes d'aborder des sujets pesants émotionnellement, ce que la rencontre duelle ne favorise pas.

Depuis septembre 2021 un tel espace n'a pu être proposé à nouveau.

Toutefois, le constat des professionnels ayant amené à l'élaboration d'un tel espace reste inchangé : un groupe de parole pourrait être bénéfique pour les jeunes dans leur accompagnement au sein du SAME.

De même que le résultat des quelques rencontres qui ont eu lieu nous amène à penser qu'un tel groupe inscrit dans une continuité, favorise l'expression, la reconnaissance et l'entraide entre les jeunes. Cela pourrait favoriser la construction de la notion de GROUPE au sein du SAME.

Dans ce sens, en prenant compte des difficultés rencontrées et des observations faites, un tel espace va être repensé et un nouveau projet va être proposé début 2022.

RÉFLEXION SUR LA PRATIQUE DES PSYCHOLOGUES DU SAME AUPRÈS DES JEUNES EN 2021

Tout au long de l'année 2021, nous avons pu nous appuyer sur les bases construites l'année précédente pour accompagner les jeunes du SAME le mieux possible.

En 2020 la question du repérage, de l'émergence et de la prise en charge des syndromes de stress post traumatique s'est posée.

Cette problématique spécifique a dû être prise en compte de manière importante, la population MNA étant statistiquement plus exposée aux risques de développer des syndromes de stress post-traumatiques du fait de leur parcours de vie et de leur parcours migratoire.

Débuté en 2020 et poursuivie en 2021, ce travail autour de cette problématique spécifique nous a demandé de créer de nouveaux partenariats avec des institutions de soin notamment pour pouvoir permettre **une prise en charge aux plus proches des besoins des jeunes.**

La question des soins s'est posée de manière toute particulière notamment du fait des spécificités du syndrome de stress post-traumatique.

En effet, l'émergence des troubles ou symptômes peut être extrêmement soudaine et importante (épisodes dissociatifs, cauchemars, troubles majeurs de la pensée, etc. ...) et le jeune peut ne pas avoir la capacité de demander de l'aide.

Nous avons donc été confrontés à plusieurs situations de crises répétées tout au long de l'année.

Nous avons pu noter que les moments de crises passés, la mise en place des soins de suite (psychiatre, psychologue) et la question de l'observance des traitements médicamenteux demandaient du temps et de prendre en compte une dimension essentielle : les représentations culturelles.

En effet, dans le but d'assurer la mise en place d'un suivi à l'extérieur du SAME ; les soins psychiques ne pouvant pas être assurés par les psychologues du SAME ; la question du sens des soins et de l'adhésion du jeune aux dispositifs et suivis étaient indispensables à construire.

Dans cette dynamique de construction, il a fallu passer par différentes étapes comme la verbalisation des émotions, favoriser une réflexivité sur l'état psychique, émotionnel, le sentiment de soi ; engager une réflexion sur les théories personnelles du jeune sur l'origine ou le sens des troubles qu'il traverse et les idées qu'il aurait pour y remédier et « aller mieux ».

Tout au long de ces étapes, la question des représentations culturelles s'est posée. Des affects comme la tristesse, l'anxiété, n'ont pas nécessairement d'équivalent dans les autres cultures et/ou sont difficilement traduisibles.

Par exemple, le mot tristesse n'a pas d'équivalent en soussou, on parle plutôt d'un sentiment « *d'être hors de l'agitation du monde* ».

De la même manière, la notion de souffrance psychique ou encore de maladie mentale n'ont pas nécessairement d'équivalent et la notion de maladie ne revêt pas les mêmes dimensions.

Voici une illustration :

M. a 17 ans, il vient d'Afrique de l'Ouest. M ; a vécu de multiples expériences traumatiques dans son parcours de vie et sur son trajet migratoire.

Après quelques mois de prise en charge, il présente des signes de souffrance émotionnelle importante, fait des cauchemars traumatiques et des crises d'angoisses massives.

Grâce à un travail important avec une interprète dans sa langue maternelle, nous pouvons comprendre que M. se considère comme ayant une maladie, que les médecins ici peuvent l'aider, même si les origines de cette maladie appartiennent à son histoire passée dans son pays d'origine.

Nous tentons de mettre en place un suivi psychologique à l'extérieur du SAME, auquel le jeune adhère le temps où nous l'y accompagnons.

Puis, quand nous lui laissons l'autonomie de se rendre aux rendez-vous, celui-ci ne s'y rend plus.

En abordant la question avec lui, en présence de l'interprète, nous explicitons qu'ici, nous pensons que la parole peut « soigner ».

Nous pouvons alors discuter des différents moyens de « soigner » en France et dans son pays d'origine. Il ressort alors que l'adhésion au traitement médicamenteux est plus importante qu'au dispositif de psychothérapie classique, comme envisagé dans notre culture.

Nous sommes, aujourd'hui, dans une réflexion autour d'une orientation vers un dispositif de consultation transculturelle en parallèle de la poursuite des traitements médicamenteux.

Dans cette vignette clinique, nous percevons bien comment la conception culturelle de la maladie et du sens des soins peut impacter les prises en charges que nous tentons de mettre en place pour ces jeunes en souffrance.

La différence culturelle doit être prise en compte et nécessite un processus de décentrage important de la part des professionnels en lien avec les jeunes.

L'individu, qu'il se déplace ou pas, qu'il vive dans son pays de naissance ou pas, est accompagné de sa culture.

Dans le terme culturel, nous entendons la culture du pays, la culture traditionnelle, la culture religieuse, la culture locale et enfin la culture familiale.

Ces dimensions ne doivent pas être considérées comme des blocs uniformes, figés, aux chevilles desquels les jeunes seraient assignés et assujettis.

Les individus se situent individuellement dans la culture, les cultures. Ils peuvent exercer une forme de liberté, de libre arbitre en s'affiliant ou pas à des éléments des cultures auxquelles ils sont rattachés.

La question de la majorité et l'orientation post SAME nous a aussi poussé à questionner cette dimension transculturelle pour mieux comprendre où se situaient les jeunes.

Nous avons pu observer à plusieurs reprises que certains jeunes vivaient de manière difficile la question de l'orientation vers une structure d'accueil différente, au moment de la majorité.

Face à l'annonce de cette séparation, une majorité de jeunes verbalisent le sentiment d'être visé individuellement par cette démarche et que le service cherche à les exclure spécifiquement du dispositif.

Malgré les explications des règles administratives, du fonctionnement du système de l'ASE et de l'utilisation de ce terme de « majorité », les sentiments de rejets et parfois les refus d'entreprendre les démarches continuaient. Un décentrage culturel s'est avéré nécessaire.

Nous nous sommes alors questionnés sur l'origine de ce sentiment de rejet, d'exclusion que pouvaient ressentir et exprimer ces jeunes à l'approche des démarches d'orientation post SAME.

Prenons l'exemple de T. âgé de 18 ans et originaire d'un pays d'Afrique de l'Ouest. Au vu de sa majorité et de sa situation administrative favorable, la question de l'orientation s'est imposée à lui.

Son éducatrice référente a repéré une difficulté pour le jeune à aborder et travailler la question. Elle est venue solliciter la psychologue et des entretiens psycho-éducatifs ont été mis en place afin de comprendre ce qui fait frein à l'orientation pour T.

Dans le pays d'origine de T., un homme ne quitte pas le domicile parental.

Les hommes restent vivre dans la maison familiale avec leur femme et leur(s) enfant(s). Si bien, qu'il n'est pas rare qu'un enfant surnomme toutes les femmes adultes de la maison « maman » et tous les hommes adultes de la maison « papa ». Ainsi les cousins et cousines sont mis au même degré de filiation que les frères et sœurs.

On voit ici que la construction et les liens familiaux sont différents de ceux existant en France. Le jeune T. pourra nous apprendre alors que cette construction sociétale permet une continuité dans « le prendre soin ».

En somme, dans la culture de T., on ne quitte pas, physiquement, ceux qui font soin et on devient figure de soin lorsqu'on devient indépendant. S'intéresser à la culture familiale de T., et lui partager la nôtre, lui expliquer qu'en France un enfant prend son indépendance physique avec ses parents lorsqu'il est considéré comme autonome, a permis de mettre du sens dans la démarche de l'orientation.

On remarque que la **conception symbolique** et la définition de l'**autonomie** et de l'**indépendance** en lien avec la majorité est alors différente en fonction des constructions culturelles des deux pays.

Afin de favoriser l'échange, et alors même que T. parle le français, nous avons fait appel à une interprète, qui a pu également nous apporter des éléments de compréhension culturels. L'interprète a favorisé la communication permettant à T. de s'exprimer plus facilement, sans entrave, mais aussi nous a permis de comprendre et d'entendre **pourquoi** ce projet d'orientation post SAME était vécu par T. comme du rejet. A la suite de ces rendez-vous psycho-éducatifs, et grâce à une écoute et un décentrage culturel des professionnels, T. a pu comprendre pourquoi nous lui proposons une orientation post SAME et l'a acceptée.

On peut alors observer que les **processus d'indépendance et d'autonomie** ne se basent pas sur les mêmes représentations en fonction du pays d'origine, et cela est à prendre en compte dans notre intervention et notre compréhension des jeunes accueillis au SAME. Parfois, notre conception culturelle de ces processus peut se confronter avec les propres fonctionnements culturels intériorisés par le jeune et alors faire défaut au bon déroulé de sa prise en charge.

Pour faire naître une possibilité d'écoute, d'échange et d'apaisement, il semble important de pouvoir apprendre à se **décentrer culturellement**. Cela semble faciliter la communication entre le jeune et le(s) professionnel(s). Le décentrage, mais aussi l'utilisation de l'interprète semblent ouvrir une fenêtre de communication.

Se décentrer c'est aussi se poser la question « **pourquoi** ce blocage apparaît ? ». Faire émerger cette question permet de limiter les surinterprétations des professionnels et d'ouvrir un échange sur les fonctionnements et symboliques culturelles différentes.

Cette communication permet de **mettre du sens** auprès du jeune sur une démarche, un processus, un fonctionnement mis en place par le service, et cela grâce à ce que nous amène le jeune avec ses mots, et sa culture.

Toutefois, faire émerger ce questionnement, nécessite du temps de réflexion en équipe (PSE, APP, point d'échange informel), mais également du temps de **formation** individuel et en équipe afin d'ouvrir les champs des possibles en termes de réflexion et de pensées.

En conclusion, la question du soin proposé en externe ou en interne au SAME est venue nous confronter à la dimension culturelle dans sa globalité. Nous avons questionné l'adhésion aux soins proposés, mais également aux procédures internes au SAME (comme les orientations) à travers ce prisme du transculturel. Il nous est apparu nécessaire de faire des ponts entre les signifiants culturels pour faire naître un sens aux actions menées et aux pensées naissantes de part et d'autre.

Il nous a semblé nécessaire d'ajouter à nos compétences la capacité de se décentrer culturellement et de prendre en compte la dimension interculturelle dans nos analyses des situations des jeunes.

Cela permet, entre autres, de prendre en compte l'altérité des jeunes MNA qui doivent être considérés comme des mineurs - comme les mineurs nés sur le territoire français - mais ils doivent aussi être considérés comme des jeunes venant de cultures différentes, donc que l'on reconnaisse ce qui fonde leur **altérité**.

Prendre en compte et en considération cette altérité fondamentale a permis d'apaiser les inquiétudes de l'équipe face à des situations de jeunes et inversement d'apaiser les craintes de certains jeunes face à des procédures et des actions de l'équipe du SAME.

Nous ajouterons que cette prise en compte de l'altérité, se manifeste de manière particulière dans la prise charge spécifique du diffus.

En effet, la particularité d'une MECS en diffus est de proposer un mode d'interaction entre le jeune et le professionnel qui l'accompagne (éducateurs, infirmière, CESF, psychologue, CIP...) majoritairement en duel.

La relation duelle implique une absence physique du groupe (groupe de professionnels, groupe de pairs, groupe famille...). Tant du côté du professionnel que du côté du jeune MNA, la présence du groupe (physique, psychique ou symbolique) comporte un aspect protecteur et soutenant.

Dans la prise en charge en diffus les professionnels peuvent faire appel **au soutien du groupe** lors des réunions (réunion, APP) et des temps d'échanges informels.

Ce soutien peut prendre la forme d'une **activité de pensée à plusieurs**, très précieuse dans les prises en charges des parcours de vie traumatique (le trauma provoquant très fréquemment un gel de la pensée) ainsi que dans la prise en compte de la dimension culturelle.

Dans ce sens, le groupe de professionnels peut donc apporter deux choses : un espace de pensée pour dégeler la pensée des effets du trauma et un espace de décentrage culturel pour prendre en compte la dimension transculturelle dans la relation avec le jeune.

Aujourd'hui, la capacité à se décentrer culturellement est une compétence qui mérite d'être approfondie par le biais de formations en lien avec la clinique et la pratique transculturelle. Elles permettront de construire un référentiel de pensée commun, soutenant et sécurisant que chaque professionnel pourra ensuite mobiliser dans la relation duelle avec le jeune et à tous les niveaux d'intervention.

Cette compétence doit pouvoir devenir une expertise.

4.2 Rétrospectives 2021

Tout au long de l'année 2021, le SAME a pu proposer lors des vacances scolaires ou lors des samedis des actions socio-éducatives. Ces activités ne se substituent pas aux outils habituels de l'éducateur, mais viennent les compléter, les enrichir, les nuancer et parfois même les étayer.

L'année 2021 a été moins lourdement impactée par la crise sanitaire que l'année 2020. Pour autant, nous avons pu clairement identifier une problématique récurrente chez les jeunes, la question de l'isolement social. Pour lutter face à cette rupture de liens, nous avons cherché à être force de propositions pour ces adolescents en pleine construction identitaire et en manque de repères.

L'intégration MNA est grandement facilitée par l'imprégnation des codes sociaux, des us et coutumes, par les échanges et débats entre pairs mais également avec des adultes repérés et identifiés comme bienveillants.

Nous avons fait le choix éducatif d'alterner des activités payantes dites de consommation et des activités gratuites. Les axes éducatifs et citoyens travaillés lors de ces temps sont transversaux. Chaque thématique abordée se transpose lors des autres activités.

Ainsi, nous avons proposé aux jeunes accueillis au SAME des ouvertures culturelles (sorties cinéma, sorties MUCEM, sorties Planétarium, festival de Marseille, médiation artistique), de la sensibilisation écologique (sorties calanque, sortie snorkeling, sortie kayak, sortie Frioul), des actions socialisantes (Camp au Verdon, Relais photo, journée Estivale), des activités sportives (sortie accrobranche, patinoire), du soutien scolaire et du Français Langue d'Intégration par le biais de la réserve civique, des groupes de parole. Par ces activités, nous initiions aussi un travail de réajustement des places, de lâcher prise. De nombreux jeunes sont scolarisés et/ou en apprentissage, et force est de constater qu'ils ne savent pas occuper leur journée de repos. Pour autant, ils restent des adolescents qui ont besoin de pouvoir déployer leur imaginaire, de pouvoir jouer avec, d'en expérimenter à la fois les potentialités et les limites.

Dans la même logique, le public accueilli au SAME est un public « grandissant ».

Au cours de leur accompagnement par notre service, nous leur proposons un réel enrichissement culturel, artistique, social, intellectuel... en un mot nous ambitionnons un accompagnement à l'inscription citoyenne. Ces jeunes, certes étrangers d'origine, n'en demeurent pas moins des citoyens évoluant dans une cité dont ils s'approprient progressivement les codes. Cette appropriation qui dans un premier temps peut s'effectuer par mimétisme, semble peu à peu aboutir à une compréhension des us et coutumes grâce à un étayage conséquent, régulier et bienveillant. Via des allers/retours entre leur culture d'origine et celle de la France, via la sécurisation du lien, ils parviennent à se construire une identité propre, à trouver leur place dans cette société.

Ce travail initié ouvre de nombreux possibles pour les jeunes accueillis au SAME. Ils se perçoivent alors comme des citoyens travaillant à l'intérêt national, se projetant dans une inscription à long terme sur le territoire. Parallèlement leur insertion multidimensionnelle (professionnelle, sociale) leur permet de tisser leur propre réseau de soutien.

Une évolution des profils

Au vu des chiffres avancés sur l'année 2021, nous pouvons ainsi observer que les jeunes accompagnés par notre service sont pour la plupart majeur.

Cette majorité modifie l'accompagnement proposé par les travailleurs sociaux qui doivent s'adapter à l'évolution des profils des jeunes.

En effet, la majorité impacte la vie quotidienne des jeunes accueillis. Les travailleurs sociaux attendent de leur part un plus grand investissement dans leur démarche, mais aussi des prises d'initiatives et une autonomie réelle. Il ne s'agit pas d'une scission entre la minorité et la majorité, mais une continuité de l'action orientée vers l'orientation post SAME, vers le droit commun, vers la sortie des dispositifs ASE. En effet, le SAME s'envisage comme un service d'accompagnement à l'autonomie, le jeune accueilli doit être acteur de son projet tout en prenant en compte ses potentiels et ses fragilités.

Mao Tsé TUNG reformule l'adage de Confucius et déclare :

« Ne me donne pas de poisson, apprend moi plutôt à pêcher ».

Ainsi la syntaxe de la phrase met l'homme à la première personne : c'est lui qui formule ce qu'il demande. Nous initions toutes nos actions socio-éducatives en fonction de la demande du jeune, de ses besoins repérés. L'apprentissage se fait sur du long terme et doit être expérimenté. L'objectif étant de faire avec le jeune, à ses côtés, sans faire à sa place. Pour exemple, le jeune mineur est mobilisé sur sa demande de titre de séjour. A réception de celui-ci valable entre 6 et 10 mois, le jeune sait déjà qu'il devra réitérer sa demande. La constitution du dossier de renouvellement du titre de séjour doit alors être menée par le jeune majeur en lien avec la CESF. Le professionnel est alors présent pour réassurer le jeune dans sa démarche administrative.

Bien que le jeune entre dans « la vie adulte », il n'en demeure pas moins un « adolescent » dont la vie s'est quelque peu stabilisée et qui désormais s'autorise à se projeter dans des instants de loisirs. Le travail effectué en amont par l'équipe a permis aux jeunes du SAME de s'inscrire dans des réseaux d'entraide, de construire des cercles amicaux, professionnels, en un mot de développer leur autonomie. Parallèlement et progressivement, nous avons pu observer une évolution autour des questions relationnelles des jeunes du SAME, où des différentes phases s'entrechoquent, s'entrelacent, s'éloignent et se retrouvent. Ces phases sont de réels indicateurs pour travailler avec le jeune la question de son orientation post majorité. Être autonome ne signifie pas être indépendant (Cf. Winnicott).

Ces phases justifient également l'investissement et la mobilisation des jeunes sur les actions socio-éducatives proposées le samedi. Les jeunes n'investissent pas de façon égale ce temps et cet espace. Si on évalue un grand nombre de nos jeunes comme

suffisamment autonomes, force est de constater qu'une grande immaturité régit leur relationnel les inscrivant alors dans des phases de dépendance voire de contre dépendance.

Leur mobilisation fluctue selon les liens tissés entre les personnes qui seront présentes, selon le projet (regroupement festif, randonnée, ouverture culturelle), selon leur emploi du temps personnel (rendez-vous amoureux, sorties entre copains ou besoin de repos).

Par anticipation à ce désinvestissement, le SAME tente de proposer aux jeunes des outils collaboratifs afin de leur permettre d'être acteur et auteur des projets d'actions socio-éducatives. Nous avons observé que les jeunes sont demandeurs d'activités encadrées par des professionnels du SAME. Au-delà du contenu, les jeunes sont dans une demande de liens éducatifs, de rencontres humaines, d'exemples auxquels ils pourraient s'identifier. Nous avons créé différentes pages sur les réseaux sociaux, utilisons WhatsApp dans le but de les impliquer sur ces temps.

En effet, même si 2021 a été moins impacté par la pandémie que 2020 ; l'isolement social entraîne une perte d'identité et d'égalité dans la société. L'individu qui reste seul se sent banni, il doit faire contre l'a priori social au risque d'estimer mériter cette mise à l'écart. Fort de cette analyse, le SAME a tenté d'être source de propositions.

La journée Estivale

Le SAME a entre autres une réelle fonction socialisante. Qu'importe l'accompagnement proposé, la prise en charge s'étend à une prise en compte de l'Individu dans son entière globalité ; via une proposition de structuration temporelle, la personne accompagnée se voit proposer un enrichissement de sa vie par des expériences et des contacts variés en dehors de sa cellule familiale. L'association contribue à définir le statut et l'identité sociale de l'individu en lui donnant une position dans la structure sociale (CVS par exemple).

« L'isolement social est la situation dans laquelle se trouve la personne qui, du fait de relations durablement insuffisantes dans leur nombre ou leur qualité au sein des cinq réseaux sociaux (familial, professionnel, amical, affinitaire et territorial), est en situation de souffrance et de danger. Les relations d'une qualité insuffisante sont celles qui produisent un déni de reconnaissance, un déficit de sécurité et une participation empêchée. Le risque de cette situation tient au fait que l'isolement prive de certaines ressources impératives pour se constituer en tant que personne et accéder aux soins élémentaires et à la vie sociale. »

*C'est la définition proposée par le Conseil Economique, Social et Environnemental dans son avis *Combattre l'isolement social pour plus de cohésion et de fraternité*.*

Fort de ces constats, le SAME a proposé lors du mois de juillet 2021 une journée estivale. La mise en place d'une activité de groupe permet de « rompre » le quotidien de l'année scolaire et ainsi consent à favoriser une cohésion entre les différentes personnes accueillies, mais également les liens et le rapport de confiance entre ces derniers et l'ensemble des professionnels de la structure (maître de maison, secrétaire, psychologue, chef de service éducatif, éducateurs jeunes enfants, spécialisé et de nuit).

Cette journée était avant tout un temps de plaisir, de détente et d'échanges.

Ce temps passé ensemble étant aussi être un prétexte à la rencontre avec l'autre et pour l'établissement d'une rencontre entre la personne accueillie et le service accueillant. Les activités représentent une occasion singulière d'apprentissage du vivre ensemble dans un cadre bienveillant, qui favorise la rencontre et facilite l'acceptation des différences. Fondés également sur des valeurs de tolérance, d'entraides et de solidarité, la mise en place d'activités est une réponse à l'individualisme, aux logiques de compétition, à la peur de l'autre, qui conduisent au repli sur soi, suscitent des sentiments d'angoisse face à l'avenir et fragilisent les plus faibles.



Cette activité proposée avait pour but de :

- **Offrir un temps différent du cadre institutionnel**, une expérience personnelle et singulière qui favorise le plaisir et le bien-être ;
- **Utiliser comme support à la rencontre et à la découverte, des activités collectives**, ludiques et créatives adaptés au niveau d'autonomie de chacun ;
- **Favoriser les rapports entre les différents acteurs** dans un cadre relationnel inhabituel.

Cette journée a permis des rencontres intergénérationnelles, des ouvertures vers l'extérieur, un travail sur la valorisation de soi, un moment de détente et de rencontre etc. Les jeunes du SAME ont pu diffuser au public présent le fruit de leur travail via une représentation théâtrale et exposer leurs œuvres réalisées sur tableaux (lors des ateliers de médiation artistique). Un temps d'échange et de discussion sur leur travail a également été engagé.

Les matchs de Football (joueur ou spectateur) :

Souhaitant travailler la notion de socialisation et d'ancrage par le tissu local pour aider les jeunes dans leur intégration tout en répondant aux demandes des jeunes quant à la pratique du football, nous avons pu proposer tout au long de l'année d'assister à des matchs de l'Olympique de Marseille, mais également l'organisation de match de football via notre participation à une équipe affiliée à la Fédération sportive et gymnique du travail.

Nous avons pu observer la forte mobilisation et implication des jeunes sur cette thématique, leur permettant également de nouer des liens avec d'autres jeunes ou individus.



Le soutien scolaire, le Français Langue d'Intégration (FLI), la médiation artistique et l'intervention théâtrale

Au cours de l'année 2020, nous avons pu via la réserve civique faire appel à des bénévoles pour étayer nos actions sur le champ du soutien scolaire. Cette phase test nous a permis d'étoffer notre lecture des besoins du public accueilli au sein du SAME et leur investissement. Pour autant, l'intervention de bénévoles, souvent fortement engagés politiquement, a ses limites.

Ces volontaires peuvent avoir un positionnement questionnant et manquer de pédagogie. De même, les jeunes du SAME ont des niveaux inégaux.

En 2021, le faible nombre de bénévoles n'a pas permis d'individualisation ou de regroupement par niveaux. De plus, pour des jeunes peu ou jamais scolarisés au préalable, un travail sur la méthodologie des apprentissages est primordial et ces compétences sont encore trop rares sur le champ du bénévolat.

Malgré ces difficultés, les espaces de soutien scolaire proposés par les bénévoles au sein de nos locaux ont été fortement investis par les jeunes du SAME. L'un d'eux poursuit d'ailleurs ce soutien à son domicile. D'autres bénévoles interviennent à domicile sur du soutien individuel.

Après une prise de recul sur cette phase dite « test », nous avons fait le choix de faire appel à des associations comme « Transcultures » et d'établir un partenariat avec le centre social Fissiaux pour dispenser ces cours de FLI (Français Langue d'intégration). Nous faisons également appel aux bénévoles d'ASCO Provence contre rémunération. Si les jeunes ont largement sollicité ces espaces de soutien scolaire et d'alphabétisation, dans les faits de nombreux ratés ont pu être observés ; des jeunes présents et des bénévoles absents et vice versa. Si évidemment il existe une part de jeunes qui se désinvestit de ces espaces par manque d'assurance, par démobilité, une autre réalité transparait de leur absence ; l'ancrage sur le territoire, dans des réseaux amicaux, professionnels ou amoureux. Progressivement, ils se construisent une vie : leur vie. Qu'importe l'âge, le sexe, la religion, la CSP, chacun est fort de ses expériences et en prendre conscience est déjà un début de travail sur la question de la confiance en soi, de son estime personnelle. Les rencontres intergénérationnelles et interculturelles tendent à encourager l'individu à faire groupe, à faire société.

L'art est un langage parfois complexe, qui permet sur un temps donné, d'échanger et de communiquer autrement. Cette activité n'a pas pour unique vocation de distraire les personnes accueillies, mais aussi de « développer » de manière ludique leur rapport à la culture artistique dans ses codes et dans son histoire. Elle peut être également un outil d'extériorisation qui permet l'épanouissement et l'affirmation de la personnalité de certains, à travers ce que peut véhiculer la culture française.

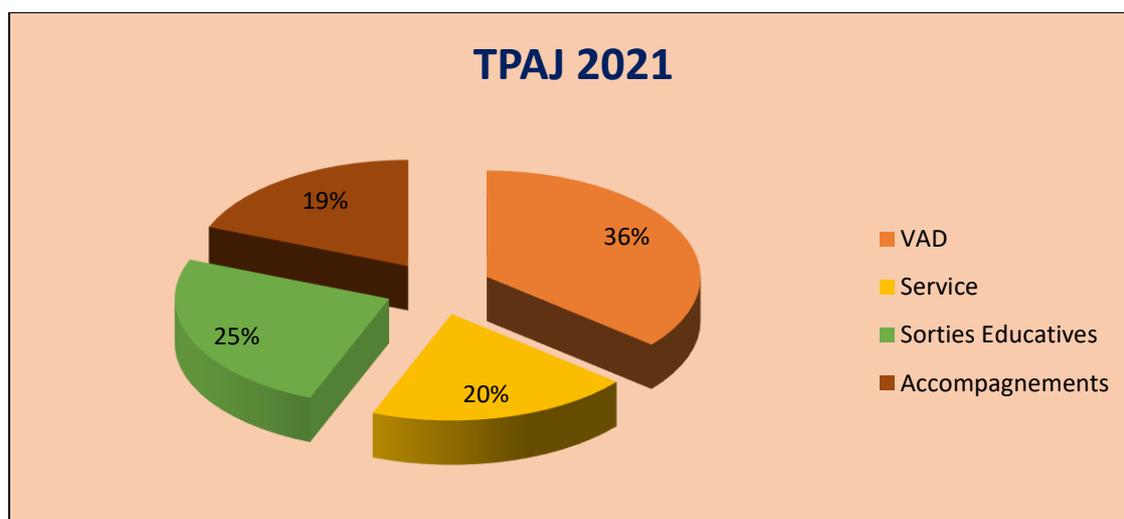


Nous pouvons également évoquer le terme de rencontre culturelle (ou « d'intégration »), notamment pour les personnes accueillies arrivées récemment de l'étranger. C'est dans cette dynamique que nous avons pu proposer aux jeunes accueillis sur le SAME des temps d'activités socio-éducatives envisagé sous le prisme d'une sensibilisation artistique par le biais d'intervenants extérieur (intervenant théâtre, art thérapeute).

4.3 Temps effectif passé auprès des jeunes

Le temps passé auprès des jeunes est de 16 850 heures pour l'ensemble de l'équipe. Ces chiffres ne peuvent refléter l'ensemble de l'activité dans l'exercice annuel d'une part du fait d'une collecte de données incomplètes liés aux changements d'intervenants, d'autre part parce que beaucoup de temps est consacré au travail sans le jeune. Nous pouvons ainsi constater que le temps passé auprès des jeunes représente plus de la moitié du temps total travaillé.

L'activité 2021 auprès des jeunes se décompose de la manière suivante :



Visite à Domicile :

Il ressort que le temps passé à domicile avec les jeunes représente **36 %** du temps total passé auprès du jeune. Cet outil reste encore le plus utilisé par les équipes de travailleurs sociaux lors de l'exercice de leur mission. L'objectif reste avant l'accompagnement du jeune dans son environnement, dans son quotidien, inhérent à l'activité attendu d'une Maison pour Enfants à Caractère Social en s'assurant que les conditions telle que le précise l'article 375 du nouveau code civil soient réunies. (Santé, Sécurité, Moralité, Condition d'éducation)

Service :

Ce temps passé auprès des usagers au sein du service représente **20%** de notre activité totale auprès des jeunes. Ces temps de rencontres sont souvent utilisés pour réaliser différentes démarches administratives, mais également pour reposer les cadres de l'intervention de façon plus formelle en présence notamment du Chef de Service Éducatif.

Les sorties éducatives :

Elles représentent quant à elle **25 %** de notre activité totale auprès des jeunes.

Les sorties réalisées sont essentiellement payantes, financées par le budget éducatif alloué à chaque travailleur social ou par le biais de budget vie sociale sollicité rédigé sous forme de projet.

Il est à noter que lors des périodes de vacances scolaires, l'équipe tente de réaliser de nombreuses sorties éducatives collectives, régulièrement les prix sont négociés avec les entreprises qui accueillent nos groupes d'enfants. Nous pouvons observer une multiplication des offres gratuites sur les quartiers nord où les municipalités organisent régulièrement des manifestations sportives et culturelles.

De manière générale, il est souvent demandé aux jeunes, même au plus modeste, de contribuer (participation financière, préparation de repas ou goûter...).

Ces temps éducatifs nécessitent :

- Un temps de préparation avec le jeune où l'activité est présentée (but de la sortie, information sur l'activité ou le lieu, renseignement de type horaire et date),
- Un temps de rédaction du projet (recherche de financement, formulaires administratifs à remplir, autorisation parentale à recueillir),
- Un temps d'organisation effective (logistique, transport, repas),
- Un temps de réalisation de la sortie,
- Et dans certaine situation un débriefing de la sortie si des choses ont besoin d'être repris avec le jeune.

Ces sorties ou activités éducatives peuvent aussi bien être effectuées de manière collective ou de manière individualisé. Chaque mode permet d'apprécier des évolutions particulières dans le comportement, l'agissement et la demande du jeune. Les sorties éducatives restent l'outil qui privilégie l'entrée en relation avec les enfants suivis dans le cadre de leur placement.

Elles permettent d'instaurer un climat de confiance et tabler une relation éducative sur une base commune. Une mutualisation des moyens et des savoirs lors des sorties éducatives donne l'occasion aux professionnels de croiser leurs regards sur les situations et conduisent à des réflexions critiques qualitatives sur l'action menée.

Les accompagnements physiques :

Les temps d'accompagnement des jeunes représentent **19%** de notre activité totale auprès de l'utilisateur.

Ce temps à l'attention du jeune est utilisé pour :

- Les rendez-vous psychologiques,
- Les différentes démarches administratives (Préfectures, autorités consulaires, rendez-vous médicaux, Sécurité Sociale etc.),
- Les liaisons avec les établissements scolaires et/ou les employeurs,
- Les démarches de droit commun.

Ces accompagnements sont utilisés à bon escient, ils constituent encore un support à la relation d'aide et sont utilisés comme outils dans l'exercice du placement. Cela revêt également d'un caractère socialisant, permettant également aux jeunes de découvrir leur environnement et les interactions à avoir en société pour mener à bien ses propres démarches.

On peut donc sous diviser le temps total de travail de la manière suivante :

- 60% passés auprès des jeunes comme nous venons le décrire.
- 40% consacrés au reste l'activité : rédaction, réunion institutionnelle, rendez-vous infructueux, temps de transport sur le département, relation avec les partenaires, recherche et traitement d'un dossier administratif etc.

Nous observons ainsi que le temps administratif prend de plus en plus de temps, les démarches citées demandent une approche et une rédaction particulière.

V Des changements et des actions à venir

5.1 *L'accompagnement de la majorité*

Sur l'année 2021, nos actions éducatives se sont majoritairement orientées autour du passage à majorité des jeunes accueillis.

Comme indiqué plus-haut, plus de 80% des jeunes était ou sont devenus majeurs en 2021.

Ce passage à la majorité nécessite un étayage et une organisation dans l'accompagnement éducatif proposé.

Il s'agit, dans un premier temps, de sécuriser le cursus professionnel ou scolaire et s'assurer de la finalité diplômante ou qualifiante, via la voie initiale ou par le biais d'un apprentissage. Dans la perspective de leur majorité, les jeunes sont majoritairement en demande d'apprentissage afin d'être en capacité d'épargner le plus rapidement possible. De plus, cette situation leur paraît plus propice à l'obtention d'un titre de séjour « travailleur temporaire » qu'une scolarité en voie initiale.

En parallèle, des démarches administratives sont effectuées auprès des autorités consulaires des pays d'origines pour l'obtention d'une carte consulaire ou d'un passeport nécessaire pour la poursuite de leurs démarches.

Notre intervention s'oriente aussi vers une autonomisation et une responsabilisation des jeunes en ce qui concerne toutes leurs démarches.

Depuis le début de leur prise en charge au SAME, un travail est engagé avec les jeunes sur la gestion budgétaire et la constitution d'une épargne, ainsi que l'entretien du logement et les repas. Il s'agit également de connaître les différentes structures de droit commun et leurs spécificités (CPAM, mission locale, pôle emploi, caf, démarches préfecture etc.) ainsi que de savoir dans quel contexte les solliciter.

Ce passage à la majorité engage la responsabilité du jeune dans ses démarches qui se concrétisent lors de son orientation vers des structures jeunes majeurs.

Les jeunes se saisissent de la réalité hors SAME, notamment en ce qui concerne la prise en charge financière de leur quotidien, le logement et le coût de la vie. Il est nécessaire qu'ils apprennent à être vigilant à la compréhension, à la conservation de leurs documents et leurs courriers, ainsi qu'aux échéances qui en résultent.

L'accompagnement des jeunes majeurs entraîne de plus en plus de démarches administratives et de moins en moins d'accompagnement sur les temps du quotidien. Les actions éducatives comme la gestion du budget, l'alimentation ou l'hygiène ne nécessitent plus autant de présence au domicile que lors de leur arrivée sur le service. Les jeunes ont majoritairement intégré le SAME depuis plus d'1 an et pour la plupart ont désormais la capacité de gérer de manière autonome leur quotidien.

L'équipe éducative assure de plus en plus une veille active face à cette autonomie et reste néanmoins vigilante et disponible face aux difficultés qu'ils peuvent rencontrer.

De ce fait, les actions sont désormais plus axées sur leurs démarches administratives qui peuvent se faire sur le service, car les jeunes ne bénéficient pas de connexion internet à leur domicile ni de matériel numérique, ou à leur domicile via notre matériel mobile (PC portable, téléphone professionnel avec partage de connexion).

De plus, les jeunes ne maîtrisent pas tous les outils informatiques ce qui leur portent préjudice dans les démarches administratives (à ce jour beaucoup de dématérialisation des démarches), mais également au niveau des apprentissages scolaires.

Les plages horaires de travail des jeunes, en formation initiale ou en apprentissage, sont très étendues. De ce fait, les possibilités de rendez-vous sont souvent le soir ou sur les temps de repas le midi, ce qui n'est pas propice à l'avancé des démarches administratives. De plus, le soir ils sont souvent fatigués du fait de leur rythme intense et leurs conditions de travail, ce qui les rends peu disponible psychologiquement. Malgré leur volonté de passer par la voie de l'apprentissage, ils se rendent compte de la réalité du rythme de vie (organisation des temps du quotidien, anticipations liées à leurs différentes démarches etc.).

L'arrivée à majorité des jeunes engendre un accompagnement administratif plus conséquent.

Dans un premier temps, cela concerne la réalisation de la demande de titre de séjour, dont l'échéance varie en fonction de la situation scolaire/professionnelle, leur âge, des documents d'identités en leur possession.

Dans un même temps, une demande de contrat jeune majeur est faite auprès du pôle MNA du département.

Les démarches de droit commun s'activent également à ce moment-là et sont plus présentes dans l'accompagnement au quotidien (SIAO, Impôts, CPAM pour numéro définitif, ouverture compte en banque...).

Dans un second temps, les recherches d'orientation nécessitent plusieurs actes administratifs (prospection, lettre de motivation, rapport de candidature...) et un investissement important des jeunes, en ce même temps.

Cet accompagnement de la majorité n'est possible que dans le cadre d'un accompagnement jeune majeur.

5.2 Les contrats d'accompagnement jeune majeur (CAJM)

Il y a une continuité de placement par le biais de Contrat d'Aide aux Jeunes Majeurs (CAJM) afin de poursuivre l'accompagnement au sein du SAME. En effet, pour un certain nombre de démarches, il est nécessaire que le jeune soit majeur, notamment pour présenter son dossier en Préfecture lorsqu'il a été pris en charge après l'âge de 16 ans. Dans la même logique, les structures les plus adaptées pour la sortie du dispositif telles que Foyers Jeunes Travailleurs ou Résidences Sociales demandent obligatoirement un titre de séjour et une source de revenu durable sur minimum 6 mois.

Notons également que les MNA sont pris en charges assez tardivement (souvent vers 17 ans). Pour ces raisons et pour la continuité d'un accompagnement vers la sortie, les CAJM sont inéluctables.

Il y a encore 2 ans et demi, dans la procédure de demande de CAJM, les jeunes étaient reçus par les inspecteurs du Département.

Ce rendez-vous était décisif pour la continuité, ou non, de la prise en charge du jeune. Le parcours du jeune était évoqué par l'inspecteur les difficultés étaient discutées et expliquées. Ce rendez-vous représentait un cap pour le jeune, où il rencontrait une autorité, qui représente le Département.

Le contrat était établi entre le Département, la structure (représentée par le chef de service éducatif) et le jeune.

Aujourd'hui, le Département ne reçoit plus les jeunes en partie en raison de la crise sanitaire, mais aussi depuis plus longtemps pour des raisons d'organisation et de surcharge de travail à son niveau.

Le protocole actuel se résume dorénavant, et depuis la création du SAME, à l'envoi d'une lettre de demande du jeune ainsi que le rapport de structure, appuyant ou non la demande du jeune.

Nous recevons le CAJM, rempli ou non au niveau des objectifs et de l'échéance. Le jeune doit renseigner ses ressources financières et signer le contrat. La structure signe également. Le document est renvoyé par mail à l'inspecteur en question afin qu'il/elle le signe à son tour.

Nous avons remarqué les effets de ce protocole qui n'a pas la même portée que le précédent.

Effectivement, pour une grande majorité des jeunes, le sens du CAJM se perd et devient évident.

L'importance de la majorité et des responsabilités qu'elle implique, notamment au niveau de l'ASE n'est plus comprise. Les jeunes voient comme une « normalité » à signer un contrat pour pouvoir bénéficier de leur hébergement et de l'accompagnement par l'équipe du SAME.

Pour la plupart du temps, le contrat est expliqué par le SAME, puis signé. Cependant, le fait que ce soit un des interlocuteurs qu'il a l'habitude de côtoyer n'a pas le même sens au niveau de l'autorité et de l'importance du document. Nous constatons également qu'ils ne retiennent pas forcément la date de l'échéances dudit contrat, alors qu'il s'agit d'une potentielle date de sortie et qu'il est nécessaire d'anticiper les choses au cas où le contrat ne serait pas renouvelé.

De plus, nous avons observé des écarts selon les inspecteurs dans les durées accordées des CAJM et les renouvellements ou non.

En effet, certains jeunes ont pu bénéficier de longues prises en charges, justifiées par leur besoin et leur parcours, quand d'autres ont reçu une prise en charge très courte ou même une lettre leur indiquant qu'il s'agissait du dernier CAJM dont ils bénéficieraient, dans des situations assez similaires. Nous n'avons pas pu établir une certaine logique qui nous permettait d'aiguiller les jeunes ou d'appréhender certains départs. Pour certains jeunes, la fin du CAJM a été brutale et la sortie difficile à anticiper au vu de leur situation.

5.3 Les orientations post SAME

Rétrospective sur l'année 2021 :

Sur l'effectif des 62 jeunes accueillis au SAME en 2021, 50 étaient ou sont devenus majeurs au cours de l'année.

Les modalités d'accompagnement du service et les missions de l'équipe éducative ont de fait évolué. En effet, l'accompagnement post-majorité s'articule davantage autour de l'accès aux dispositifs de droits communs, la régularisation de la situation administrative et l'accès à la pleine autonomie dans les actes de la vie quotidienne et les démarches administratives comme nous l'avons relevé plus tôt.

L'équipe éducative a dû notamment recentrer son travail sur la constitution des dossiers de candidatures pour les structures d'hébergements pour jeunes majeurs (Foyer de Jeunes Travailleurs, Services Jeunes Majeurs, Résidences Etudiantes, résidences sociales et SIAO).

A mesure que l'équipe prend connaissance des critères d'admission des différentes structures d'accueil, elle adapte l'accompagnement des jeunes afin de répondre au mieux à ces critères et parvenir à orienter les jeunes dans les services adaptés.

Nous avons été confrontés à certaines difficultés quant à ses orientations post majorité et post SAME.

En effet, celles-ci tiennent à plusieurs facteurs : le nombre important de jeunes arrivant à majorité au cours des derniers mois face aux nombres de place disponibles dans ces structures et services, le développement nécessaire du réseau partenarial avec les structures d'hébergements, la connaissance tardive des critères d'admission de ces structures, la difficulté à articuler ces critères avec les attentes de la DGAS et l'urgence créée par la diminution des durées de prise en charge en CAJM, ainsi que l'incertitude en termes d'attribution des CAJM.

Tout cela venant s'ajouter à la prise en charge quotidienne des jeunes et les différentes missions qui en découlent.

Nous constatons des délais d'attente importants aux rapports de candidature et donc de l'intégration aux différentes structures. Parallèlement, lorsque les réponses nous sont apportées, les admissions souvent rapides ne nous laissent pas un délai de préparation du jeune à son départ du service. Cette réalité du terrain peut être vécue comme insécurisant voire violente pour les jeunes, et vient compliquer le travail de préparation à la séparation par l'équipe éducative.

Ce travail d'anticipation et d'accompagnement des jeunes à ces changements et ruptures est nécessaire du fait de leur vécu de ruptures et d'abandons brutaux. Il convient de leur apporter le sens et le bénéfice de cette orientation, et de les rendre au maximum acteurs de cette étape de leur vie.

Les établissements d'accueil post SAME sur le territoire :

- Foyers Jeunes Travailleurs :

Marseille : six mois d'attente.

Aubagne : pas de service adapté aux jeunes en autonomie.

Aix en Provence : un FJT qui ne dispose pas encore de service jeune majeur.

Les critères d'admission sont les suivants :

- Avoir une situation professionnelle avec un contrat de travail d'une durée d'au moins 6 mois, une visibilité de travail d'au moins 6 mois ou une promesse d'embauche ;

- Disposer d'un salaire minimum permettant de payer tout ou partie du loyer ;

- Disposer d'un compte bancaire type compte courant ;

- Disposer d'un titre de séjour ;

- Avoir déclaré ses revenus de l'année précédente au service des finances publiques ;

- Avoir une autonomie « suffisante ».

Ces critères d'admission complexifient les orientations des jeunes et justifient en partie les écarts constatés entre jeunes arrivés à majorité et jeunes orientés.

Par exemple, un jeune arrivant en fin de contrat d'apprentissage moins de 6 mois après sa majorité n'a pas la « visibilité » nécessaire pour répondre aux critères d'admission en FJT.

- Services jeunes majeurs :

Marseille : 2 mois d'attente.

Les critères d'entrée dans les services jeunes majeurs sont les suivants :

- Disposer d'un CAJM de 6 mois minimum.

- Disposer d'un niveau d'autonomie moyen (gestion du logement et de son budget).

- Ne pas avoir de revenus et être en formation initiale.

- Être en possession d'un document d'identité.

- Résidences Etudiantes :

Temps d'attente variant, mais critères d'admission élevés (situation administrative solide, revenus de plus de 700 euros et garant demandé).

- Résidences sociales :

Marseille : Délais d'attente long et variant. Revenus de plus de 700 euros en général.

Martigues : Deux résidences sur le territoire. L'un ouvert dès 18 ans avec comme conditions de ressources soit un CDI ou le Revenu de Solidarité Actif.

L'autre ouvert au public des 18-25 ans avec un travail éducatif et social et acceptant les jeunes en situation d'apprentissage.

Aix- en-Provence ?

Aubagne ?

- SIAO :

Diagnostic fait par le service sur la plateforme au niveau national.

Un délai de réponse relativement long ou des propositions en inéquation avec le besoin du jeune ou sa situation (exemple de logement proposé au sein d'un CHRS pour jeune femme).

La réalité des CAJM dans le travail d'orientation :

Dans un contexte de manque de places sur le territoire, mais également d'ouverture de nouveaux services jeunes majeurs, la DGAS nous demande d'anticiper les dossiers de candidatures afin d'orienter rapidement les jeunes majeurs et nous recentrer sur l'accueil et l'accompagnement des mineurs. Cette demande des Inspecteurs Enfance et Famille, du fait de l'agrément du SAME, se heurte à la réalité des critères d'admission des structures.

En effet, les situations administratives des jeunes, leur degré d'autonomie (financière comme en termes de capacités) sont des facteurs clés des prises en charges post majorités et nécessitent que ceux-ci entrent dans « des cases ».

Or, la réalité du terrain est bien différente et certains jeunes peuvent être dans des « entre deux ». Du fait de leur situation administrative, psychique ou économique, ces critères peuvent évoluer.

De plus, les durées de CAJM peuvent varier de façon importante selon les situations des jeunes. N'ayant que peu de visibilité sur ceux-ci, un climat d'insécurité s'installe chez les jeunes et complexifie les candidatures auprès des services entraînant des durées d'attente longue.

Pistes de travail pour l'année 2022 :

Au vu de nos différents constats et observations, l'équipe du SAME préconise pour l'année 2022 :

- **Constituer une feuille de route**, un outil listant les **critères et échéances d'orientation** pour les jeunes, avec le **type de structures à solliciter** selon la situation, et les documents nécessaires à la **constitution des dossiers** des différents types de candidatures. Ceci permettrait de se projeter dès l'admission avec des repères temporels et des objectifs précis aux jeunes et à l'équipe.
- **Pérenniser les ateliers logement** pour que les jeunes aient une vision réaliste de ce qu'est la vie en autonomie, le coût de la vie en appartement avec les charges courantes, les différentes structures d'accueil pour jeunes majeurs et jeunes travailleurs, les dispositifs d'aide au logement et d'accès aux droits ...

- **Développer notre connaissance du territoire et créer des partenariats** en rencontrant physiquement les responsables et équipes des différentes structures d'hébergement (lors des admissions, ou de rencontres organisées ponctuellement, en réunion de service par exemple), des acteurs locaux du parcours de soins et intervenants culturels.
- **Participer à des rencontres entre la DGAS et les chefs des établissements et structures d'accueil** afin d'avoir une meilleure visibilité des places disponibles et définir une procédure commune pour l'envoi des candidatures ou le suivi des jeunes majeurs.
Ceci permettra une meilleure efficacité dans les orientations et de mettre en lien les besoins des jeunes en termes d'orientation avec les attentes des Inspecteurs Enfance et Famille.
- **Réaliser un guide pour la sortie des jeunes** avec les différents dispositifs de droits communs, les lieux ressources et les informations utiles pour les premiers pas dans un logement autonome.
- **Développer l'action socialisante** et le soutien en français des jeunes
- **S'assurer l'apport d'un médecin psychiatre** pour étayer l'équipe sur les modalités d'interventions et l'évaluation des jeunes sur le plan clinique tout en permettant l'inscription es jeunes au sein de leur parcours de soins, en complément de l'action de l'infirmière du service.
- **Pérenniser les diverses actions de prévention** en lien avec nos partenaires du Planning Familial ou « Addiction Méditerranée ».
- **Travailler avec Emmaüs Connect** concernant les jeunes repérés comme précaire numérique et proposer une action adaptée.
- **Mise en place du CVS** en présentiel et travail sur l'implication des jeunes pris en charge dans le fonctionnement du SAME.

